

LIGNE MINIÈRE OUEST

UNE VOIE FERRÉE POUR CONQUÉRIR LE FUTUR

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8395 LUNDI 19 JANVIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

EXPLORER LES NOUVEAUTÉS

Chanegriha au DIMDEX de Qatar

Page 24

ROYAL TRACE LA FEUILLE DE ROUTE

LES CLÉS DU DÉGEL ENTRE ALGER ET PARIS



Il est sans doute trop tôt pour parler d'un vrai dégel dans les relations entre l'Algérie et la France. En dépit des déclarations et des promesses, la crise demeure perceptible bien que la tension ne soit plus aussi vive qu'il y a quelques mois. Une voix courageuse et résolument digne sur le plan politique et historique. Ségolène Royal a indiqué qu'elle « n'accepte pas le concept de rente mémorielle », concept utilisé par les courants de l'extrême droite et même par l'entourage du président Emmanuel Macron dans leurs critiques sur l'Etat algérien depuis le début de la crise. Page 24

PARTIS POLITIQUES

Le grand chambardement législatif

Page 3

SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT

L'Algérie en tête du classement

Page 4

SECTEUR CULTUREL

Bendouda lance le plan de 2026

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

DÉCENTRALISATION

Des communes modernes et efficaces

LES WALIS ont supervisé hier, à travers l'ensemble des wilayas du pays, l'organisation de diverses manifestations à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la commune.
C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de l'Intérieur.
Selon la même source, cette célébration a été marquée par la présence des autorités locales, des élus, des cadres du secteur ainsi que des représentants de la société civile, dans différentes wilayas du pays. Le ministère a, à cet égard, précisé que l'objectif affiché de ces festivités est de braquer les projecteurs sur la place « centrale » qu'occupe la commune, en tant que « base essentielle du développement local et instrument efficace de la mise en œuvre de la politique de décentralisation », lit-on dans le communiqué. Et d'ajouter que ces manifestations ont permis de mettre en lumière les efforts déployés pour « améliorer la qualité des services publics et renforcer la gouvernance locale ».
Toujours selon le communiqué du ministère, les célébrations ont également été ponctuées par des cérémonies de distinction au profit de cadres et de fonctionnaires des communes, en reconnaissance de leur engagement, de leur dévouement et de leur contribution au service du citoyen.
Par ailleurs, d'après le communiqué, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a réitéré, à cette occasion, l'engagement de son département à poursuivre le soutien aux collectivités locales.

Khalil A.

MÉDÉA

Inauguration du nouveau siège de l'APC d'El Hamdania

LA CÉLÉBRATION de la Journée nationale de la commune a été marquée, hier, par l'inauguration par le wali Djillali Doumi, du nouveau siège de l'APC d'El Hamdania, situé à 15 km au nord du chef-lieu de wilaya, lors d'une cérémonie à laquelle ont participé les autorités communales.
Rentrant dans le cadre de l'amélioration du service public, le nouveau siège de la commune dispose de toutes les commodités nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accueil des citoyens dans de meilleures conditions.
Le wali a visité les différents services du nouveau siège et insisté sur « le rapprochement de l'administration avec le citoyen », qui demeure l'une des priorités de l'État, tout en soulignant l'importance de la modernisation des infrastructures publiques, un domaine auquel le président de la République accorde une attention particulière.
Dans le même sillage, le chef de l'exécutif a rappelé les efforts consentis en matière de gouvernance électronique, axée sur la transparence et l'efficacité, dans le cadre d'une approche nationale globale intégrant la numérisation et la modernisation.
Le wali a également mis en évidence l'impact immédiat de la numérisation et de la modernisation sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, notamment en termes de gain de temps et d'efficacité dans la gestion des affaires communales.
La commune, entité proche des préoccupations des citoyens, a pour mission cruciale d'assurer une gestion locale efficace, garantissant l'accès aux services publics de base et mobilisant les moyens nécessaires au développement local pour répondre aux attentes de la population.

Nabil B.

BOUTBIG À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA COMMUNE :

«Agir local pour réussir national»

Pour la Journée nationale de la commune, M. Boutbig a appelé à des APC efficaces et proches des habitants. Selon lui, la réforme ne peut réussir que si les élus locaux agissent vite, planifient et mettent en œuvre des projets concrets.

Le terrain, a-t-il dit, est le vrai levier du changement pour améliorer le quotidien des citoyens.
Cette rencontre, placée sous le signe de la valorisation du rôle de la commune dans la construction de l'Etat moderne, a été l'occasion pour le leader du Front El-Moustakbal de rappeler l'importance stratégique des collectivités locales dans la réussite de toute politique de réforme nationale.
Dans son allocution, le Dr Boutbig a souligné que « la commune constitue la pierre angulaire de l'édifice étatique et le premier espace de contact entre le citoyen et l'administration publique ». Il a évoqué le fait que « toute réforme sérieuse et durable ne peut aboutir sans des communes fortes, performantes et proches des préoccupations quotidiennes des citoyens ».
Le président du Front El-Moustakbal a également salué les efforts déployés par la commune de Hussein Dey pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, malgré les contraintes liées aux ressources limitées et à la pression croissante exercée sur les collectivités locales. Il a mis en avant « les réalisations concrètes enregistrées sur le terrain, notamment en matière d'aménagement des quartiers, d'amélioration de l'environnement urbain, de protection de l'environnement et de soutien aux activités sociales ».
Abordant la question de la réforme, le Dr Boutbig a estimé que « le véritable changement commence à partir de la base », appelant à l'instauration d'une gouvernance locale vertueuse fondée sur « la transparence dans la gestion, la rationalisation des dépenses publiques et l'adoption de la numérisation comme outil essentiel pour améliorer la performance administrative et rapprocher l'administration du citoyen ».
Dans ce sillage, il a plaidé pour une implication accrue des citoyens et des acteurs de la société civile dans l'élaboration et le suivi des décisions locales, considérant que « la participation citoyenne constitue un levier fondamental pour restaurer la confiance et renforcer l'efficacité de l'action publique locale ».



Fateh Boutbig.

Le président du Front El-Moustakbal a, par ailleurs, mis en exergue la responsabilité historique qui incombe aujourd'hui aux élus locaux, estimant que la conjoncture actuelle exige « un dépassement du simple mode de gestion administrative au profit d'une logique d'action, de planification stratégique et de résultats ». Il a appelé à « une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs locaux afin de servir l'intérêt général et accompagner les exigences du développement local durable ».
Clôturant son intervention, le Dr Boutbig a réaffirmé l'engagement de son parti en faveur du renforcement des collectivités locales, soulignant la nécessité de « servir le citoyen, préserver les deniers publics et œuvrer à l'édification de communes modernes, transparentes et efficaces, à la hauteur des aspirations des citoyens et des enjeux de développement ».
Il convient de souligner que la cérémonie officielle a été organisée au niveau de la commune de Hussein Dey, en présence du président de l'APC, de parlementaires des deux Chambres, de plusieurs présidents de communes, d'élus locaux, de cadres des collectivités territoriales ainsi que de représentants de la société civile.

Aymen D.

CONSTANTINE

Bilan et projections marquent la cérémonie

LE SIÈGE emblématique de l'Assemblée populaire communale de Constantine, situé boulevard des Abîmes, a abrité, hier, une cérémonie marquant la Journée nationale des communes, célébrée le 18 janvier. Cette date commémore l'anniversaire de l'ordonnance de 1967 instituant la commune comme pilier fondamental de la gouvernance locale. L'événement a constitué un moment de mémoire et de réflexion autour du rôle des collectivités locales dans le renforcement du lien entre élus et citoyens, l'amélioration de la gouvernance de proximité et la dynamisation de l'économie locale.
Dans son allocution, le président de l'APC de Constantine, Charaf Bensari, a rappelé l'importance de cette institution séculaire, en mettant en exergue ses objectifs et les réalisations accomplies, notamment en matière de promotion des services publics, avec un accent particulier sur la numérisation et le bilan du développement local. Un film retraçant les principales réalisations de la commune, tout en mettant en valeur ses atouts culturels, touristiques et historiques a été projeté pour la circonstance.
Pour sa part, le wali de Constantine a félicité l'ensemble des travailleurs, cadres et agents des communes de la wilaya, saluant une année marquée par une dynamique soutenue et des réalisations jugées significatives. Il a souligné les transformations qu'a connues la ville, à travers la relance de projets longtemps gelés au profit du citoyen constantinois, ainsi que la concrétisation de nombreuses opérations dans les domaines des routes, de l'éclairage public, des réseaux, de l'amélioration urbaine et de la propreté de l'environnement.
Le chef de l'exécutif local a également évoqué la récupération de poches foncières au cœur de la ville, destinées à l'implantation de programmes de logements sous différentes formules, tout en rappelant que les opérations de distribution ont été menées dans de bonnes conditions, en coordination avec la commission d'urbanisme au niveau communal.
Par ailleurs, il a annoncé l'enregistrement de plusieurs opérations au sein de la vieille ville, affirmant que l'année 2026 sera placée sous le signe de la réhabilitation et de la revalorisation de ce secteur sauvegardé.
La cérémonie a été clôturée par un hommage rendu à l'ancien président de l'APC de Constantine, Toufik Laroussi, qui a dirigé l'assemblée communale entre 2001 et 2005, a été honoré en reconnaissance des services rendus à la cité des Ponts durant un mandat qualifié de globalement positif. Élu sur une liste du Rassemblement national démocratique (RND), il est notamment crédité d'avoir assuré une relative stabilité au sein d'une assemblée auparavant marquée par une forte hétérogénéité politique, composée d'élus issus de plusieurs formations.
La cérémonie, présidée par le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, a également été marquée par l'hommage rendu à plusieurs employés et fonctionnaires communaux de la wilaya, salués pour leur engagement au service de l'administration locale et du citoyen.
Parallèlement, une exposition a été organisée dans le hall du siège de l'APC. Celle-ci retrace l'évolution de la commune de Constantine depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, mettant en lumière un aperçu sur l'archive historique de la municipalité, riche de documents remontant à plusieurs siècles.

Amine B.

PROJET DE LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES

L'Etat veut mettre de l'ordre

Le projet de loi organique relatif aux partis politiques ambitionne de remettre de l'ordre dans la pratique politique nationale, et ce en instaurant des règles claires fondées sur la transparence, la responsabilité et le respect des constantes de l'Etat, tout en renforçant le rôle des partis dans la construction institutionnelle et la stabilité du pays. C'est ce qu'a indiqué, hier, Saïd Sayoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et du Transport.

M. Sayoud a affirmé que le projet de loi organique relatif aux partis politiques a pour principal objectif d'œuvrer à « réorganiser la pratique politique sur des bases constitutionnelles, juridiques et institutionnelles plus efficaces », afin de faire des formations politiques « une véritable assise pour la construction d'institutions fortes et crédibles ».

Présentant le texte devant la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a expliqué que ce projet s'inscrit dans une démarche de fond œuvrant à « consolider l'Etat de droit, renforcer la stabilité nationale et restaurer la confiance dans l'action politique ». Il a ajouté qu'il s'agit également de permettre aux partis politiques de jouer pleinement leur rôle dans l'animation de la vie démocratique et dans l'édification d'institutions solides, fondées sur la légitimité et la responsabilité.

Rappelant « l'attachement constant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'ouverture du champ politique », M. Sayoud a indiqué que l'élaboration du projet de loi repose sur « des études approfondies et des consultations élargies », ayant associé des acteurs politiques, des élites universitaires et des experts juridiques. Il a précisé que « cette démarche a permis de dégager un cadre juridique clair, cohérent et équilibré, garantissant aux partis l'exercice de leurs activités dans le respect de la transparence, de la reddition des comptes et du pluralisme politique ».

Composé de 97 articles répartis en sept chapitres, le projet de loi accorde aux partis politiques « un large champ d'action leur permettant une participation effective et une intégration réelle dans la vie politique nationale », a assuré M. Sayoud, soulignant que celui-ci leur garantit « les moyens d'organisation, d'expression et d'action politique », tout en leur ouvrant la possibilité « de contester les décisions administratives devant les juridictions compétentes ».

M. Sayoud a tenu à préciser qu'il s'agit d'œuvrer à « rehausser le statut du parti politique et à renforcer son rôle central dans la gestion des affaires publiques », et ce en élargissant ses domaines d'intervention. Les partis seront ainsi appelés à contribuer à la mise en œuvre de la politique générale du gouvernement, à formuler des propositions et à émettre des avis sur la gestion du service public et l'élaboration des politiques publiques.


Le ministre de l'Intérieur Saïd Sayoud.

En contrepartie, le texte impose aux partis politiques « le respect strict des dispositions de la Constitution, des valeurs fondamentales de la société algérienne, de l'identité nationale et des constantes de l'Etat », notamment celles liées à la souveraineté, à la défense et à la sécurité nationales. Il encadre également le comportement partisan à travers « un ensemble de principes et de règles éthiques destinés à promouvoir une pratique politique saine, démocratique et responsable ».

Le ministre a également indiqué que le projet de loi interdit explicitement « toute activité partisane fondée sur des bases religieuses, régionales ou ethniques », ainsi que toute pratique « susceptible de porter atteinte à la souveraineté nationale, à l'ordre public ou aux valeurs démocratiques », ajoutant qu'il proscrit également « l'établissement de relations de dépendance ou de subordination avec des intérêts ou des parties étrangères ».

Dans le même esprit, le projet de loi entend mettre un terme au phénomène du nomadisme politique, à travers l'instauration de sanctions juridiques dissuasives, prévoyant notamment « la déchéance du mandat électif et la radiation définitive de l'élu concerné des listes de son parti ». Une mesure dont la perspective, soutient le ministre, est de « consacrer l'éthique politique et préserver la crédibilité de l'action partisane ».

Par ailleurs, le texte fixe de nouvelles conditions et procédures pour la création et l'agrément des partis politiques, tout en leur permettant « de constituer des alliances ou de procéder à des fusions dans un cadre juridique clair et précis », avec « la possibilité d'annulation en cas de violation des dispositions légales », a indiqué M. Sayoud.

S'agissant de l'organisation interne, le ministre a expliqué que le projet consacre « le principe de l'alternance démocratique comme règle fondamentale du fonctionnement partisan ». Il a souligné qu'il prévoit notamment « la limitation du mandat du responsable du parti à cinq ans, renouvelable une seule fois », une disposition destinée à « garantir l'équilibre, la stabilité et le renouvellement des instances dirigeantes ».

Abordant le volet du financement des partis, le ministre a indiqué que le texte met l'accent sur « la transparence et la probité dans la gestion financière des partis », à travers « l'interdiction du financement étranger, l'obligation de déclarer les dons et contributions, le contrôle des comptes et la présentation d'un rapport financier annuel ».

Sihem Bounabi

HOCINE AÏT AHMED, DIX ANS APRÈS

Le moudjahid qui a porté l'Algérie sur la scène mondiale

LE COLLOQUE international d'Alger a retracé hier le parcours exceptionnel du moudjahid et intellectuel, de la lutte anticoloniale à la construction d'une opposition démocratique post-indépendance, soulignant son engagement pour la démocratie, l'éducation et les droits des peuples africains.

La matinée a débuté par une série de communications revisitant l'action politique et l'engagement intellectuel de Hocine Aït Ahmed. L'historien Gilles Manceron a ouvert la session en présentant « L'action politique et diplomatique de Hocine Aït Ahmed pour l'internationalisation de la cause algérienne », soulignant que « Aït Ahmed faisait partie des grandes figures ayant marqué l'histoire, non seulement de l'Algérie, mais du monde, dans le cadre du mouvement pour l'émancipation des peuples, dont l'un des fruits a été l'indépendance de l'Algérie. C'était un combat légitime, et il faut le rappeler, même si c'est difficile à dire dans un pays comme la France, qui semble aujourd'hui traverser une période de repli, avec un regain de nationalisme et d'identitarisme extrêmement préoccupant ».

Selon lui, « Ait Ahmed a aussi compté dans ce qu'est devenue l'Algérie ou doit devenir, il a continué à intervenir à différents moments importants sur certaines notions, comme la démocratie, l'éducation, l'internationaliste, auxquels il était attaché ». Manceron a souligné que pour Hocine Aït Ahmed, la lutte pour l'indépendance passait autant par l'action armée que par la diplomatie et la réflexion stratégique, comme l'illustre son usage du filibustering dans les parlements pour faire entendre la cause algérienne.

Plusieurs intervenants ont mis en lumière la portée de son action politique et de son héritage intellectuel. Le politologue Nedjib Sidi Moussa a invité à « relire l'Afro-fascisme de Hocine Aït Ahmed », soulignant son engagement pour les libertés et les droits des peuples africains, au-delà du cadre national.

La sociologue Aissa Kadri a rappelé son rôle d'« actrice intellectuelle » dans la lutte anticoloniale, mettant en évidence l'influence de sa réflexion politique dans la région maghrébine. L'historien Smail Tahi a quant à lui évoqué ses positions et contributions pendant son emprisonnement, de la conférence de la Soummam aux accords d'Évian, en passant par la création du GPRA, illustrant sa capacité à maintenir un leadership intellectuel malgré la détention. Mélinda Seridj, doctorante en histoire, a analysé la genèse du Front des forces socialistes (FFS), rappelant le rôle central de Hocine Aït Ahmed dans l'émergence d'une opposition démocratique post-indépendance. Enfin, Djamel Baloul, ancien député du FFS, a retracé le combat démocratique de Hocine Aït Ahmed pour la paix civile, la réconciliation et le consensus national entre 1965 et 2013, insistant sur la vision politique qui a contribué à la stabilité et au dialogue national.

Aymen D.

PROJET DE LOI RELATIF À L'ORGANISATION TERRITORIALE

Plus de proximité pour le citoyen

LE PROJET de loi sur l'organisation territoriale, présenté hier par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et du Transport, Saïd Sayoud, devant la commission des affaires juridiques, administratives et libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) prévoit l'élévation de onze circonscriptions au rang de wilayas pleinement compétentes. Cette réforme vise à renforcer la décentralisation, améliorer la qualité des services publics et rapprocher l'administration des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Lors de son exposé, le ministre a expliqué que la loi vise notamment à promouvoir onze circonscriptions administratives au rang de wilayas à part entière, dotées de compétences élargies. « Elle s'inscrit dans le cadre des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, afin de rapprocher l'administration des citoyens, d'améliorer la qualité du service public et d'accélérer la prise en charge des préoccupations locales, tout en assurant un développement équilibré sur l'ensemble du territoire national », a-t-il affirmé.

Concrètement, le nouveau découpage territorial prévoit que le pays comprendra désormais 69 wilayas regroupant 1 541 communes. Selon M. Sayoud, cette réforme répond à « un ensemble de considérations, notamment l'importance de consolider la décentralisation, de rapprocher le centre de décision des citoyens, mais aussi de tenir compte des potentialités économiques, de l'étendue géographique et de la densité démographique de certaines circonscriptions ».

Le ministre a ajouté que cette réforme s'inscrit dans « une vision renouvelée de l'Etat visant à réaménager le territoire afin de garantir un équilibre réel et de réduire les disparités de développement, en particulier dans les Hauts Plateaux et le sud du pays ». Cette initiative traduit la volonté de l'Etat de fournir des services publics de qualité, tout en créant des structures administratives intégrées et en mobilisant des ressources humaines qualifiées pour permettre aux nouvelles wilayas de gérer efficacement leurs outils de planification et de suivi des programmes de développement.

M. Sayoud a également évoqué la mise en place d'un plan d'accompagnement complet, intégrant les aspects organisationnels, humains et financiers, afin d'assurer une transition fluide et efficace. « Les walis actuels ont été chargés de superviser le transfert des compétences et des responsabilités de manière progressive, afin d'éviter tout dysfonctionnement dans les services publics, en particulier dans les secteurs stratégiques, et de permettre aux nouvelles wilayas de commencer à exercer leurs missions à partir du 1er janvier 2027 dans des conditions optimales », a-t-il précisé.

Meriem D.

SALON DU PRODUIT NATIONAL À BÉJAÏA

Promouvoir le «Made in Algeria»

LA VILLE de Béjaïa s'affirme une nouvelle fois comme un pôle économique stratégique en accueillant, depuis hier, la première édition du Salon régional des produits nationaux alimentaires, industriels et de services. Cet événement, qui s'étale sur trois jours, marque une étape clé dans la promotion du «Made in Algeria» et l'accompagnement des opérateurs économiques locaux vers l'exportation. Organisée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Soummam et la Direction du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya de Béjaïa, cette manifestation est placée sous le signe de «La promotion du produit national : une opportunité à découvrir». Le Salon a réuni 46 opérateurs économiques, producteurs activant dans divers domaines, dont l'agroalimentaire (pâtes, eau minérale, huile, sucre, biscuits…), l'électroménager et l'artisanat. Plusieurs participants sont venus des wilayas voisines dont Bouira, Bordj Bou Arréridj, Mila, Boumerdès et Sétif, parmi lesquelles une dizaine d'entreprises exportatrices. «L'objectif est de mettre en lumière la diversité et la qualité croissante des produits algériens, créer une dynamique économique locale et mettre en avant les compétences locales, sachant que la wilaya de Béjaïa est un pôle par excellence en matière de produits agroalimentaires, du moment qu'elle produit environ 70 % des besoins du marché local et contribue aussi à alimenter le marché national en la matière», a déclaré le directeur du commerce et de la promotion des exportations Sid-Ahmed Ghali. «Ce Salon est une opportunité pour mettre en avant le produit local et avoir une approche commune entre les producteurs et les opérateurs économiques sachant que la wilaya dispose de 80 000 commerçants». Le coup d'envoi de ce rendez-vous a été donné par le wali Kamel-Eddine Karbouche, en présence des autorités et des élus locaux et nationaux. Le but de ce rendez-vous est de mettre en avant la qualité des produits nationaux, encourager la consommation locale, créer aussi un espace d'affaires, entre les opérateurs économiques, de sorte à contribuer à la promotion de l'investissement et au développement du tissu économique national.

N. Bensalem

SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT 2025

L'Algérie en tête du classement des activités organisées

L'Algérie s'est hissée à la première place mondiale en termes de nombre d'activités organisées lors de la 17e édition de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat 2025 (GEW) tenue en novembre dernier, selon le Réseau mondial de l'entrepreneuriat (Global Entrepreneurship Network-GEN).

Cette performance vient consacrer la participation active de l'Algérie à cet événement international organisé cette année sous le haut patronage du Premier ministre. L'édition 2025 a été marquée par «une forte mobilisation nationale, avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial», selon la même source.

L'Algérie a pris la première place avec 58 750 activités organisées, suivie de l'Ethiopie avec 20 032 activités, du Brésil (7 400), du Sri Lanka (1 671) et de la Jordanie (1 543), est-il précisé par la même source.

Ont ainsi pris part aux différentes activités des représentants de secteurs ministériels, des organismes de soutien et d'accompagnement, des start-up et micro-entreprises, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux. «Cette dynamique collective illustre l'intérêt croissant porté au développement de l'entrepreneuriat en Algérie», a, pour sa part, indiqué un communiqué du ministère de l'Économie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises. Cette édition a également constitué un indicateur significatif de la mobilisation nationale autour de l'entrepreneuriat, en parfaite adéquation avec son slogan : *Ensemble, nous construisons – Together, We Build».

Cet événement, lancé en novembre dernier, a prévu l'inclusion de plus d'un million de participants au niveau national, dont des entrepreneurs, des porteurs de projets, des étudiants universitaires et des bénéficiaires des programmes de soutien mis en place par l'Etat dans le domaine de l'entrepreneuriat, a-t-on en outre fait savoir. Des espaces d'échange de connaissances et d'expertises entre les entrepreneurs ont été prévus, ce qui contribue à «la formation d'un réseau national solide permettant de faire face aux défis et de mener à bien leurs projets», estime-t-on au niveau du même ministère. Les responsables du secteur de l'entrepreneuriat et de l'enseignement supérieur ont réaffirmé, à cette occasion, la volonté de l'Algérie d'accélérer sa transition vers une économie fondée sur le savoir et l'innovation.

Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, avait insisté, lors de cet événement, sur la nécessité de renforcer l'intégration entre les universités, les centres de formation et l'économie de la connaissance. Il avait souligné que l'Algérie mise sur sa jeunesse pour réussir le passage d'un modèle économique basé sur la rente à une économie reposant sur le savoir, affichant l'ambition de hisser le pays à la première place mondiale en matière de participation à la GEW en 2025.

En outre, l'importance stratégique du microcrédit dans la promotion de l'entrepreneuriat a été mise en avant par la directrice générale de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), Souad Bendjemil.

Elle a ainsi souligné la participation remarquable de l'ANGEM à la GEW, en présentant un plan d'action ambitieux qui a contribué à hisser l'Algérie au premier rang mondial.

Ce plan comprenait des indicateurs précis, notamment l'organisation de plus de 5 000 activités, la mobilisation de 100 000 participants et l'activation de 547 agences locales à travers l'ensemble du territoire national.

Rim Boukhari

Mobilisation nationale autour de l'entrepreneuriat.

ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Huawei veut élargir ses activités en Algérie

DANS le but de renforcer la coopération et d'explorer les possibilités d'élargir les partenariats internationaux de l'Algérie, le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, a reçu, hier, au siège de son ministère, une délégation de hauts dirigeants de Huawei, conduite par Li Chen, président de Huawei pour l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale.

A l'issue de leur rencontre, les deux parties ont convenu d'organiser une réunion conjointe entre des experts du ministère de l'Energie et des Energies renouvelables et de Huawei, afin d'étudier «les offres proposées par l'opérateur chinois».

Sur cette base, les axes et domaines prioritaires du partenariat entre les deux parties seront déterminés, de même que des décisions appropriées seront prises à l'issue de réunions qui seront organisées pour définir le cadre du projet de coopération, a indiqué un communiqué du ministère.

La réunion d'hier a porté sur l'exploration des domaines de coopération et de partenariat entre le ministère, à travers ses différentes agences, et Huawei, notamment en ce qui concerne «le développement de diverses technologies dans les secteurs de l'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables». Le ministre Mourad Adjal a ouvert la réunion, en présence de plusieurs hauts responsables ministériels, en rappelant les liens historiques étroits unissant l'Algérie et la Chine et la solidité de leurs partenariats économiques.

Il a souligné que cette solidité se manifeste clairement par la présence significative d'entreprises chinoises dans divers secteurs du marché algérien. Il a insisté sur l'engagement de l'Algérie à approfondir ces relations, notamment compte tenu du climat économique favorable qu'offre actuellement le pays aux investisseurs étrangers et des importantes opportunités qui s'y présentent, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables.

Le ministre a également souligné l'importance qu'il accorde à la formation et au transfert de connaissances, une priorité pour le secteur, qui apprécie l'expertise chinoise en raison de son succès avéré sur le marché algérien, démontré par son expérience, sa crédibilité et son engagement à respecter ses obligations dans la mise en œuvre des projets.

Pour sa part, M. Li Chen a exprimé le vif intérêt de son pays pour l'approfondissement de son partenariat avec l'Algérie, saluant les importantes opportunités offertes par l'Algérie à ses partenaires étrangers, opportunités dans lesquelles Huawei souhaite jouer un rôle actif. Il s'agit de soutenir l'Algérie dans le développement de l'utilisation des technologies dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables et pour assurer la bonne mise en œuvre de son programme de transition énergétique, a-t-on précisé de même source.

Hamid B.

SELON LE RAPPORT DE L'ONS

L'inflation poursuit son ralentissement

LE TAUX d'inflation en glissement annuel en Algérie s'est établi à 1,5% à fin novembre 2025, enregistrant un net ralentissement par rapport au niveau de 1,7% observé en octobre. C'est ce qu'a indiqué l'Office national des statistiques (ONS) dans son dernier rapport. Le rythme de l'inflation en glissement annuel à fin novembre 2025 représente l'évolution de l'Indice des prix à la consommation (IPC) sur la période allant de décembre 2024 à novembre 2025, comparativement à celle de décembre 2023 à novembre 2024. Pour ce qui est de la variation annuelle des prix à la consommation, correspondant à l'évolution des prix en novembre 2025 par rapport à novembre 2024, une hausse modérée de 0,9% a été enregistrée. S'agissant de l'évolution mensuelle, mesurée par l'indice brut des prix à la consommation en novembre 2025 par rapport à octobre 2025, celle-ci a atteint +1,5 %, alors qu'une baisse de 0,6% avait été constatée à la même période de l'année précédente. Ce résultat, supérieur à celui enregistré en octobre (+0,8%), s'explique principalement par la hausse marquée des prix des produits manufacturés (+4,3%). Les prix des biens alimentaires ont pour leur part affiché une baisse de 0,7%. Ainsi, les prix des produits agricoles frais ont reculé de 1,3 %, sous l'effet notamment de la baisse des prix des fruits (-10,7 %), de la viande de poulet (-7,0 %), ainsi que, dans une moindre mesure, des légumes (-3,9 %) et des œufs (-3,6 %). A l'inverse, certains produits ont enregistré des hausses, notamment la pomme de terre (+9,0 %) et la viande rouge (+0,3 %).

S. N.

LIGNE FERROVIAIRE MINIÈRE OUEST

Les défis de ce projet d'envergure

La ligne minière Ouest, qui devrait entrer en exploitation à la fin de ce mois de janvier, est conçue pour le transport de 50 millions de tonnes par an de minerai de fer et 25 millions de tonnes de produits transformés. C'est ce qu'a indiqué le directeur central de l'Agence nationale des études et du suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), Nabil Boubaya, qui est revenu sur les défis de réalisation de cette ligne stratégique mais aussi sur le programme national de développement et de modernisation du réseau de transport ferroviaire, auquel l'Algérie a consacré une enveloppe financière de 2 400 milliards de dinars.

C'est un nouveau défi qui est relevé avec la concrétisation de la ligne minière Ouest reliant Oran et Arzew à Gara Djebilet via Béchar et Tindouf, réalisée principalement par des compétences algériennes. «Cette ligne a été réalisée dans sa grande partie par des compétences algériennes et surtout grâce à l'implication et la coordination de toutes les parties concernées», a affirmé hier le directeur central à l'ANESRIF dans sa déclaration à la Radio nationale, notant que cette nouvelle voie compte des lignes déjà exploitées mais surtout une nouvelle ligne.

«La ligne minière Ouest compte des lignes déjà exploitées que nous avons modernisées, lesquelles vont être modernisées davantage, mais surtout la nouvelle ligne reliant Béchar, Tindouf et Gara Djebilet», a précisé M. Boubaya, se félicitant du travail accompli, notamment grâce au respect des délais fixés. C'est un grand pas en avant que le pays a franchi à travers la réalisation de cette ligne, conçue pour le transport de 50 millions de tonnes de minerai de fer et 25 millions de tonnes de produits transformés annuellement, eu égard à l'impact social et économique de cette réalisation.

«La concrétisation de ce projet est en lui-même un défi. Il y a le défi géographique, technique, mais surtout celui du respect des délais», a souligné le responsable, précisant que la réalisation de cette ligne s'est faite en trois phases, et qu'il y a eu aussi l'utilisation, pour la première fois, du train de pose.



Une ligne stratégique.

M. Boubaya a, par ailleurs, exposé dans son intervention le programme national de développement et de modernisation du réseau ferroviaire national, lequel s'inscrit dans le cadre d'une vision stratégique visant à soutenir le développement économique et social. Il a ainsi fait savoir que le réseau national s'étend sur 5 738 km à travers les différentes wilayas du pays, après l'intégration de la ligne minière Ouest, alors qu'il y a six ans, il ne dépassait pas les 4 000 km. «Nous avons réalisé de nouvelles lignes sur une distance de 1 700 km», a-t-il précisé, lesquelles sont d'un appui économique et social considérable, en sus de contribuer au développement régional. Le coût de ces réalisations s'élève à environ 2 400 milliards de dinars, a précisé M. Boubaya, signalant les principaux avantages du transport ferroviaire, dont la réduction des coûts de transport, la possibilité de son utilisation en situation d'urgence pour assurer un acheminement rapide des approvisionnements, ainsi que sa contribution à la diminution des embouteillages.

CONNECTER TOUT LE PAYS AU RÉSEAU FERROVIAIRE

Le directeur central à l'ANESRIF a tenu à souligner que les efforts du développement du réseau ne sont plus centrés sur le nord du pays et que les projets ferroviaires ne se limitent plus à cette région, mais s'étendent désormais aux Hauts Plateaux et aux wilayas du Sud, exprimant l'espoir d'atteindre l'extrême Sud et de relier l'ensemble des régions du pays par un réseau ferroviaire équilibré dédié au transport des voyageurs et des marchandises.

Il a, dans ce sens, fait savoir que le programme de développement du réseau ferroviaire repose sur plusieurs axes majeurs. En sus de la ligne minière Ouest, prête à l'exploitation après la réussite des essais techniques, il s'agit de l'axe Nord, long de 1 822 km, reliant l'est à l'ouest du pays, où plusieurs projets de modernisation ont été réalisés afin d'assurer le dédoublement des voies, l'augmentation de la capacité de transport et la modernisation des systèmes de signalisation et de communication. L'axe des Hauts Plateaux, d'une longueur de 1 046 km, dont il ne reste que 73 km en cours de réalisation, avec une réception prévue en 2026, permettra de relier les Hauts Plateaux de Tébessa à l'est à Sidi Bel Abbès à l'ouest. Il s'agit également de la ligne minière Est, laquelle s'étend sur 422 km, destinée au transport du phosphate et de ses dérivés, dont plusieurs tronçons devraient être réceptionnés au cours de l'année en cours, parallèlement à l'achèvement de la modernisation de la signalisation et de l'électrification.

Il a, en outre, évoqué l'axe Est, reliant les ports de Skikda et de Jijel (port de Djen Djen) à la ville de Touggourt, avec un prolongement programmé ultérieurement vers Hassi Messaoud, ainsi que l'axe Centre, reliant Alger à Tamanrasset. Considéré comme étant un axe stratégique, certains tronçons sont déjà entrés en exploitation, alors que les travaux se poursuivent sur d'autres tronçons et que les études sont finies, selon les explications du même responsable.

Lilia Aït Akli

VALORISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

L'apport des technologies modernes

LE MINISTRE de l'Hydraulique, Taha Derbal, a appelé à l'intégration des technologies modernes, notamment le traitement tertiaire des eaux, dans tous les projets de stations d'épuration. Cette initiative vise à valoriser les eaux usées traitées et à élargir leur utilisation dans l'agriculture, tout en garantissant la qualité et le respect des délais des chantiers en cours.

Lors d'une visite dans la wilaya de Batna, le ministre a précisé que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la valorisation et de la réutilisation des eaux épurées. Selon lui, le recours au traitement tertiaire permet d'élargir l'irrigation agricole à toutes les cultures, y compris les légumes, alors que l'utilisation de ces eaux était jusque-là limitée aux céréales et aux arbres fruitiers. Dans ce sens, le ministre a également suivi des exposés sur la situation du secteur de l'hydraulique dans la wilaya, a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

M. Derbal a insisté sur l'obligation de valoriser et de réutiliser les eaux usées traitées, rappelant l'existence d'un arsenal juridique publié au Journal officiel encadrant l'utilisation de cette ressource. A ce titre, il a annoncé que des instructions seront adressées à l'ensemble des directeurs de wilaya du secteur afin de veiller à l'intégration des technologies modernes, notamment le traitement tertiaire, dans les projets de stations d'épuration à travers le pays. Dans le cadre de sa visite, le ministre a également pris connaissance de l'état d'avancement du projet de transfert d'eau du barrage de B2ni Haroun, dans la wilaya de Mila, vers le barrage de Koudiet El-Medouar à Timgad (Batna), via la station de pompage de Aïn Kercha, dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi. Les travaux étant en cours, il a donné des instructions pour le respect des délais de livraison du deuxième tronçon de la rénovation de la première conduite.

Le ministre a ensuite inspecté le projet d'extension de la station de traitement des eaux au niveau du barrage de Koudiet El-Medouar, dans la commune de Timgad. A cette occasion, il a insisté sur la nécessité d'un suivi rigoureux des projets liés aux stations de traitement, qu'il s'agisse d'extension ou de réhabilitation, tout en veillant au respect des normes de qualité et des standards techniques en vigueur, afin d'atteindre l'objectif de mobilisation de ressources hydriques supplémentaires pour renforcer l'approvisionnement des populations.

En outre, il a inspecté les travaux de réalisation d'une deuxième station d'épuration des eaux usées. Ce projet affiche un taux d'avancement de 56 % et devrait être réceptionné avant la fin de l'année 2026.

Durant une autre visite, entamée hier à la wilaya de Biskra, M. Derbal a suivi une présentation complète sur l'état du secteur ainsi qu'une étude du projet de transfert d'eau potable depuis le barrage de Béni Haroun vers la wilaya de Biskra.

A ce titre, il a précisé que le ministère suit une stratégie bien définie pour faire face aux effets des changements climatiques, reposant sur la diversification des ressources en eau, entre ressources traditionnelles, comme les barrages et les puits, et ressources non traditionnelles, telles que l'eau de mer dessalée et la réutilisation des eaux usées traitées.

Le ministre a également insisté sur la préservation de cette ressource vitale et l'adoption de techniques d'irrigation intelligentes, en particulier dans les zones agricoles. Il a appelé les responsables du secteur à accélérer la réalisation des projets, en respectant les normes de qualité et en les mettant en service rapidement, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens en eau potable, mais aussi à ceux en assainissement et en irrigation. A ce propos, le même responsable a mis en avant l'importance des oasis, considérées comme un patrimoine national à préserver, et a souligné la nécessité d'une planification prospective et d'une gestion optimale pour assurer la durabilité des ressources en eau et un développement équilibré.

Rim Boukhari

RAFFINERIE D'AUGUSTA EN ITALIE

Sonatrach lance la production de l'essence E5

LA FILIALE italienne du groupe Sonatrach, dénommée Sonatrach Raffineria Italiana, vient de franchir un cap majeur avec le lancement de la production commerciale du carburant à faibles émissions E5 à partir de la raffinerie d'Augusta, située en Sicile. Sonatrach Raffineria Italiana a indiqué, sur son site, avoir franchi «une étape importante avec le démarrage de la production de l'essence mélangée à l'éthanol (E5)», précisant que la première cargaison a été expédiée le 14 janvier depuis le terminal d'Augusta.

L'introduction du mélange à base d'éthanol, produit par l'usine IMA dans la région de Trapani, s'inscrit dans *la stratégie visant à augmenter la part des composants biologiques dans les carburants automobiles issus de la raffinerie d'Augusta «, selon la même source. Cette démarche contribue, a-t-on ajouté, à la trajectoire de transition énergétique de l'entreprise, tout en renforçant une chaîne d'approvisionnement entièrement sicilienne, au service de l'innovation industrielle et de la durabilité. **M. B.**

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Dossiers à jour obligatoires

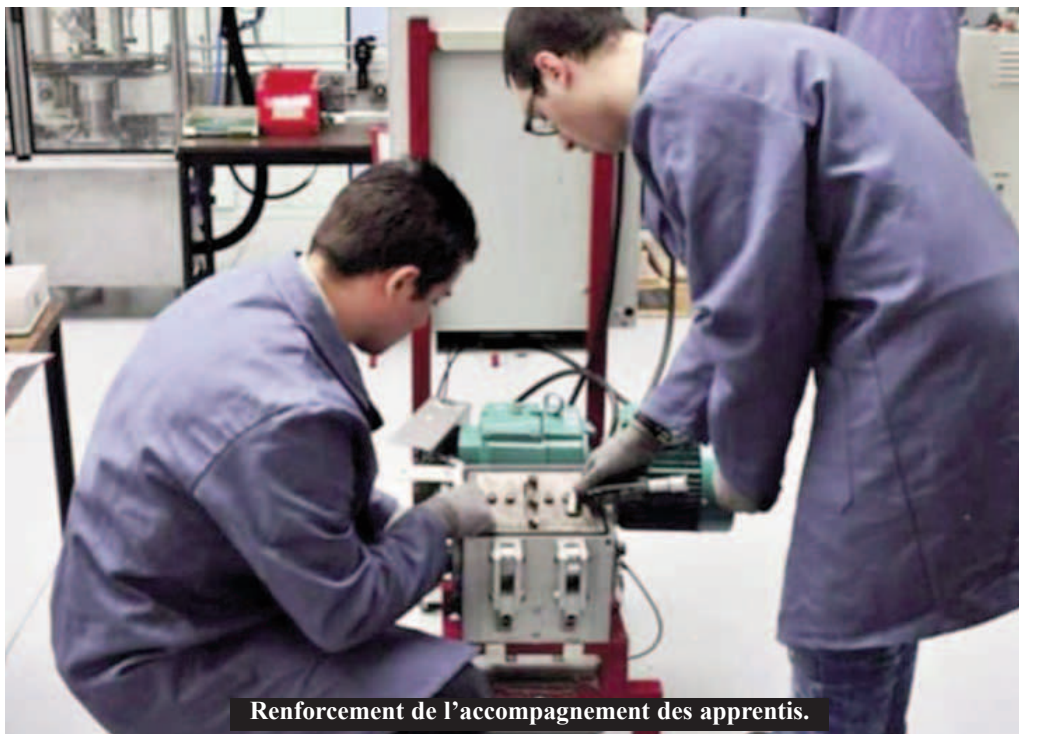
À L'APPROCHE des résultats du concours de recrutement des enseignants pour les trois cycles d'enseignement, plusieurs directions de l'éducation ont rappelé aux candidats l'importance de suivre régulièrement l'état de leur dossier via leur compte sur le site officiel de la direction. Il s'agit de garantir la transparence et éviter toute erreur ou omission pouvant compromettre leur candidature. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué de ces établissements.
Les directions ont précisé que les dossiers sont classés en trois catégories : « accepté » lorsque le fichier a été validé, « en cours d'examen » lorsque le dossier est en attente de contrôle et de validation, et « non conforme » si des réserves ont été relevées, nécessitant la régularisation de la situation du candidat. Parmi les principales causes de non-conformité figure le non-dépôt des relevés de notes, soulignent les responsables.
Le communiqué met en garde que toute régularisation tardive ou incomplète pourrait entraîner un refus définitif du dossier, soulignant la nécessité pour les candidats de fournir l'ensemble des documents requis, correctement et intégralement.
Par ailleurs, les directions ont clarifié la notion de formation complémentaire. Il s'agit de l'obtention d'un diplôme supérieur à celui exigé pour le poste et dans le même domaine, comme un master ou un doctorat. À l'inverse, un master ne constitue pas une formation complémentaire si c'est le diplôme requis pour le concours de l'enseignement primaire ou moyen.
Le communiqué insiste également sur l'exclusion des certificats de travail de moins d'un mois, et précise que seules les attestations de service en enseignement sont acceptées. Les arrêtés de nomination incomplets ou les procès-verbaux d'installation non finalisés sont également rejetés.
Ces mesures visent à assurer la transparence et la rigueur dans le traitement des candidatures, tout en facilitant la sélection des candidats réellement qualifiés pour la profession enseignante. Les directions de l'éducation rappellent aux postulants que le suivi attentif de leur dossier est une étape déterminante pour sécuriser leur participation au concours et, in fine, leur future intégration dans le système éducatif de la wilaya.

Hamid B.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les conseillers, clé de l'employabilité des jeunes

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab, a donné, hier, le coup d'envoi du programme national d'une session nationale de formation au profit des conseillers d'orientation, d'évaluation et d'insertion professionnelle, afin de renforcer l'accompagnement des apprentis depuis l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle.


Renforcement de l'accompagnement des apprentis.

A l'occasion du lancement de cette formation sur tout le territoire national, depuis l'Institut de formation et d'enseignement professionnels Tahar-Gassi, à El Biar, Mme Arhab a déclaré que « les conseillers en orientation professionnelle et en orientation d'enseignement sont une catégorie importante dans le processus de formation professionnelle pour les apprentis ». Elle a ajouté que « leur rôle commence avant même l'inscription de l'apprenti jusqu'à l'insertion professionnelle, et qu'il est capital dans le processus de formation des jeunes. »,
Précisant que « cette édition vient en complément à un programme de formation national orienté à toutes les catégories du secteur », elle a souligné que l'objectif d'améliorer la prestation de formation, d'accompagnement pour une meilleure insertion dans le milieu de travail à travers le salariat ou à travers l'entrepreneuriat.
Placée sous le thème « Les compétences modernes des conseillers d'orientation, d'évaluation et d'insertion professionnelle pour accompagner les évolutions du marché du travail », cette session s'inscrit dans le cadre de la stratégie du secteur œuvrant à renforcer les compétences des ressources humaines et à moderniser les mécanismes d'orientation, d'évaluation et d'insertion professionnelle, en adéquation avec les mutations économiques, technologiques et les exigences du marché national de l'emploi.
Au total, 1 217 conseillers bénéficient de cette formation à l'échelle nationale, illustrant la dimension inclusive et structurante de cette initiative, ainsi que la volonté du secteur de généraliser la formation continue et d'élever le niveau de qualification des acteurs clés de l'accompagnement professionnel.
En outre, tel que l'a souligné la première responsable du secteur, cette session vient prolonger les programmes de formation précédemment lancés par le ministère, notamment ceux dédiés à la formation des formateurs, dans le cadre d'une démarche progressive et intégrée visant à développer le système de la formation et de l'enseignement professionnels, tout en oeuvrant à améliorer la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement à tous les niveaux.
L'initiative s'inscrit également dans les efforts déployés par le département de Arhab pour conforter le rôle central des conseillers d'orientation, d'évaluation et d'insertion professionnelle dans l'accompagnement des jeunes, l'orientation vers les parcours de formation adaptés, l'évaluation des acquis professionnels et l'amélioration de l'employabilité, tout en renforçant la concordance entre l'offre de formation et les besoins réels du marché du travail.
Il convient de noter que le programme de cette session aborde plusieurs axes liés à la modernisation des outils d'orientation professionnelle, au développement des méthodes d'évaluation et au renforcement des mécanismes d'insertion professionnelle durable. La perspective étant l'harmonisation des pratiques à l'échelle nationale et l'amélioration de l'efficacité de l'accompagnement des stagiaires et des demandeurs d'emploi.
Dans ce cadre, l'apprentissage figure parmi les options stratégiques retenues par le secteur en tant que levier efficace pour rapprocher la formation du monde du travail, et ce à travers l'articulation entre enseignement théorique au sein des établissements de formation et application pratique au sein des entreprises économiques, permettant ainsi aux apprenants d'acquérir des compétences opérationnelles conformes aux métiers actuels et émergents.
Le ministère accorde, par ailleurs, une attention particulière au rôle des conseillers d'orientation dans l'accompagnement des apprentis, le suivi de leurs parcours de formation et l'évaluation de leurs acquis, en vue de favoriser une insertion professionnelle effective et durable, tout en renforçant la confiance des jeunes dans le système de la formation et de l'enseignement professionnels, affirmant ainsi l'engagement du secteur en faveur de l'harmonisation du lien formation-emploi et de la valorisation du capital humain, en cohérence avec les objectifs nationaux de développement économique et social.

Sihem Bounabi

LES ÉLÈVES SANS COURS DEPUIS LE 4 JANVIER

Le CNADL tire la sonnette d'alarme

ALORS que l'année scolaire entame une phase charnière, des centaines d'élèves se retrouvent sans enseignants dans plusieurs wilayas depuis le 4 janvier. Cette rupture de la continuité pédagogique ne résulte ni d'un mouvement de grève ni d'un manque d'enseignants, mais à la suite de décisions locales ayant conduit à l'annulation de contrats d'enseignants contractuels. Ces derniers avaient pourtant été recrutés pour assurer le remplacement d'enseignants mis à la disposition des organisations syndicales, dans l'attente d'un règlement global de leur situation.
Contacté par le Jeune Indépendant, le chargé de l'information du CNADL, Yazid Bouanane, met en cause l'annulation de contrats d'enseignants contractuels recrutés pour remplacer des enseignants mis à la disposition des organisations syndicales. Ces décisions auraient été prises par certains directeurs de l'éducation, en dépit des instructions claires données par le ministre de l'Éducation nationale lors d'une visioconférence tenue le 4 janvier.
Selon lui, ces mesures ont directement affecté la continuité pédagogique dans plusieurs établissements scolaires, laissant des classes sans encadrement dans des matières essentielles.
Lors de la rencontre à distance avec les directeurs de l'éducation, le ministre avait pourtant insisté sur la nécessité de ne prendre aucune mesure à l'encontre des enseignants détachés n'ayant pas repris leur poste. Il a été demandé d'attendre l'examen global des situations de détachement et de mise à disposition, en coordination avec les organisations syndicales et conformément au calendrier établi.
« Il avait été clairement recommandé de se limiter au simple recensement des enseignants concernés, sans engager de procédures d'annulation de contrats ni suspendre les décisions d'affectation », rappelle Yazid Bouanane, soulignant que ces orientations n'ont pas été respectées partout.
Parmi les wilayas citées, celle de Constantine est présentée comme un exemple emblématique de ce non-respect des instructions ministérielles. Des décisions jugées précipitées y auraient conduit à la suspension ou à l'annulation de contrats et d'affectations d'enseignants et de fonctionnaires chargés d'assurer la continuité pédagogique.
Par conséquent, plusieurs établissements se retrouvent sans enseignants dans certaines disciplines, privant ainsi les élèves de cours depuis le 4 janvier, et ce, pour une durée indéterminée.
Pour M. Bouanane, la responsabilité de cette situation incombe directement aux responsables locaux ayant pris ces décisions. « Ce sont les élèves qui paient aujourd'hui le prix de ces dépassements administratifs, alors que nous traversons une période particulièrement sensible de l'année scolaire », déplore le chargé de l'information du syndicat.
Face à cette situation, le CNADL appelle à l'ouverture d'une enquête administrative afin de situer les responsabilités, ainsi qu'à la prise de mesures urgentes pour rétablir la continuité pédagogique dans les établissements concernés.
« Toute personne impliquée dans la privation des élèves de leur droit fondamental à l'éducation doit rendre des comptes », conclut Yazid Bouanane.

Lynda Louifi

GROENLAND

Trump brandit les tarifs pour forcer l'Europe à accepter la vente de l'île

Donald Trump a brandi la menace de droits de douane contre plusieurs pays européens ayant déployé des militaires au Groenland, conditionnant leur levée à l'acceptation d'un accord sur l'achat de l'île par les États-Unis.



Pris de court par cet ultimatum, les dirigeants européens coordonnent leurs réactions et convoquent une réunion d'urgence. L'administration américaine a franchi un nouveau seuil dans le bras de fer transatlantique : dans un contexte de pressions répétées de Donald Trump visant à s'approprier l'île, décision est prise d'imposer des droits de douane à plusieurs pays européens ayant déployé un contingent militaire en Groenland. « Le Danemark, la Norvège, la Suède, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Finlande se sont rendus au Groenland pour des raisons inconnues. Il s'agit d'une situation extrêmement dangereuse pour la sûreté, la sécurité et la survie de notre planète. Ces pays, qui jouent à ce jeu très dangereux, courent un risque qu'ils ne peuvent ni endurer ni supporter. Afin de protéger la paix et la sécurité mondiales, il est par conséquent impératif que des mesures rigoureuses soient adoptées pour que cette situation potentiellement dangereuse prenne fin rapidement et sans équivoque », a indiqué le président américain sur Truth Social. À partir du 1er février 2026, les États-Unis appliqueront un tarif douanier uniforme de 10 % sur l'ensemble des marchandises exportées vers leur territoire depuis tous les pays susmentionnés. Cette mesure sera renforcée dès le 1er juin 2026, date à laquelle le tarif passera à 25 %. Selon les termes annoncés, ces droits resteront en vigueur jusqu'à la conclusion d'un accord portant sur l'achat complet et global du Groenland par les États-Unis. L'Europe se réveille ? Les réactions politiques en Europe n'ont pas tardé. Le président français Emmanuel Macron a assuré que l'instauration de ces droits de douane n'affecterait en rien l'engagement de la France au Groenland. Le Premier ministre britannique Keir Starmer a annoncé son intention de s'adresser directement à Washington, qualifiant la menace américaine de « totalement inappropriée ». Du côté des institutions européennes, Ursula von der Leyen et António Costa ont exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue entre l'Union européenne et les États-Unis, tout en mettant en garde contre les conséquences de ces mesures commerciales. Selon eux, les droits de douane risquent de fragiliser les relations transatlantiques et d'entraîner une « dangereuse spirale descendante ». La cheffe de la diplomatie européenne Kaja Kallas a, pour sa part, appelé à traiter la question du Groenland dans le cadre de l'OTAN, soulignant la nécessité de ne pas « détourner l'attention des efforts de règlement du conflit en Ukraine ». Elle a averti que les tarifs annoncés conduiraient à l'appauvrissement aussi bien de l'Union européenne que des États-Unis. Le président finlandais Alexander Stubb a insisté sur l'importance de renforcer la sécurité dans l'Arctique, tout en jugeant inacceptable que des différends entre alliés soient réglés par la pression économique. Une position similaire a été exprimée par le Premier ministre norvégien Jonas Gahr Store, qui a déclaré que les menaces entre alliés sont inadmissibles, affirmant que la position de la Norvège restait ferme et inchangée. En Suède, le Premier ministre Ulf Kristersson a réagi avec fermeté, déclarant que son pays ne se laisserait pas faire chanter. Il a précisé que Stockholm menait des consultations avec les autres pays de l'UE, ainsi qu'avec la Norvège et le Royaume-Uni, en vue d'une réponse collective. Face à l'escalade, l'Union européenne a convoqué une réunion d'urgence des 27 États membres, prévue ce 18 janvier.

Le Groenland est une ancienne colonie danoise devenu territoire autonome du Royaume du Danemark, qui continue de contrôler sa politique étrangère et de sécurité. Avec ses 2,166 millions de kilomètres carrés, c'est la plus grande île du monde, dont près de 80 % du territoire est recouvert de glace. Elle est située au nord-est de l'Amérique du Nord. L'île compte un peu plus de 50 000 habitants, pour la plupart des Inuits (Eskimos).

R. I.

NUCLÉAIRE

La Russie et la Chine redessinent la carte du marché mondial

DEPUIS 2016, l'écrasante majorité des nouvelles centrales nucléaires lancées dans le monde a été construite par la Russie et la Chine. En développant leurs capacités nationales et en multipliant les projets à l'étranger, Moscou et Pékin s'imposent comme les principaux acteurs du nucléaire mondial. La Russie et la Chine s'imposent progressivement comme les acteurs centraux du nucléaire mondial. En misant sur l'expansion de leurs capacités de production et sur l'exportation de leurs technologies vers les pays en développement, Moscou et Pékin renforcent leur influence énergétique à l'échelle internationale, rapporte Nikkei Asia. Depuis 2016, sur les 63 centrales nucléaires dont la construction a débuté dans le monde, plus de 90 % sont des projets russes ou chinois. En dehors de ces deux pays, seules cinq centrales ont été lancées, en Corée du Sud et au Royaume-Uni. Selon le ministère chinois de l'Écologie et de l'Environnement, la capacité nucléaire de la Chine atteindra 110 gigawatts d'ici 2030. À ce rythme, Pékin pourrait dépasser les États-Unis et devenir le premier producteur mondial d'électricité nucléaire. En Russie, le nucléaire représente environ 19 à 20 % de la production totale d'électricité. D'après Rosatom, la société d'État russe du nucléaire, la capacité installée des centrales russes s'élève à 28,5 gigawatts en 2025. Un projet publié sur le portail de planification du développement du système énergétique prévoit, par ailleurs, la mise en service de 11 centrales nucléaires, de grande et de petite taille, au cours des 18 prochaines années en Russie. Actuellement, la stratégie russe repose largement sur l'exportation de technologies nucléaires vers les économies émergentes, toujours selon l'hebdomadaire japonais. Au cours de la dernière décennie, la construction de 19 centrales nucléaires russes a démarré à l'étranger, notamment en Turquie, au Bangladesh et dans plusieurs autres pays. Parallèlement, la Russie développe des centrales nucléaires de petite puissance. Ces installations compactes, d'une capacité allant jusqu'à 300 mégawatts, sont conçues de manière modulaire : elles peuvent être assemblées comme un jeu de construction, transportées par blocs et mises en service en quelques années, contrairement aux centrales classiques qui nécessitent des décennies. En 2024, Moscou a franchi une étape majeure en signant le tout premier contrat d'exportation mondial pour une centrale nucléaire de petite puissance. Ainsi, Rosatom construira en Ouzbékistan une installation équipée de réacteurs RITM-200N. La fabrication des premières pièces de cuve a débuté en mai 2025.

R. I.

RÉFUGIÉS SOUDANAIS AU TCHAD

Le chef du HCR réclame une aide urgente

LE HAUT-COMMISSAIRE des Nations unies pour les réfugiés, Barham Salih, en visite actuellement au Tchad, a alerté sur l'urgence d'une protection et d'une aide humanitaire pour les réfugiés fuyant le conflit armé au Soudan.

Lors d'une rencontre des familles d'exilés et des victimes de violences, il a insisté sur la nécessité de soutenir ces réfugiés afin qu'ils puissent reconstruire leur vie avec dignité, loin des combats et des violations des droits humains.

Dans les camps, M. Salih a pu entendre directement le récit de ces Soudanais, qui ont fui les combats violents dans la région soudanaise du Darfour quelques jours auparavant. Beaucoup d'entre eux ont été déplacés à plusieurs reprises depuis le début du conflit.

Sur place, ces familles ont partagé avec lui les souffrances et les violences qu'elles ont endurées au fil des années.

«Ce qui se passe au Soudan est une catastrophe humanitaire d'une ampleur considérable. L'accueil généreux réservé aux réfugiés par le Tchad est un acte de solidarité fort», a déclaré M. Salih.

Depuis avril 2023, plus de 900.000 réfugiés soudanais ont fui vers l'Est du Tchad, rejoignant les 4,3 millions déjà présents dans la région.

Le Soudan traverse la crise de déplacement la plus grave au monde, avec 12 millions de personnes déplacées. Face à cette situation dramatique, M. Salih a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour restaurer la paix et permettre le retour des réfugiés.

Le HCR continue ses opérations de secours dans les camps, mais les conditions restent critiques : abris insuffisants, eau rare, installations sanitaires surpeuplées et risques sanitaires élevés, alors que l'aide reste limitée.

L'urgence humanitaire persiste et dépend largement du financement international.

«Les populations de l'est du Tchad ont des besoins urgents, mais en raison du manque de fonds, l'aide fournie est loin d'atteindre le niveau minimum requis.

La responsabilité d'accueillir ces réfugiés incombe au Tchad, mais d'autres pays doivent se mobiliser pour le soutenir : on ne peut pas attendre de lui qu'il assume seul cette responsabilité», a ajouté le chef du HCR.

Lors de sa rencontre avec le Président Mahamat Idriss Déby Itno à N'Djamena, M. Salih a réaffirmé l'engagement du HCR à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil, saluant la générosité de ces dernières malgré les difficultés économiques et les pressions environnementales.

De son côté, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, effectue une visite au Soudan depuis mercredi.

Au cours de cette visite qui dure cinq jours, il a rencontré les autorités à Port-Soudan, ainsi que des représentants de la société civile et l'équipe de pays des Nations unies.

Vendredi, il s'est rendu à Dongola dans l'Etat du Nord et s'est entretenu avec des personnes déplacées par le conflit dans les régions du Darfour et du Kordofan, ainsi qu'avec les partenaires humanitaires.

«J'ai recueilli des témoignages poignants sur les conséquences de cette guerre», a-t-il écrit sur les réseaux sociaux, soulignant que «des efforts considérables sont nécessaires pour permettre à la société civile soudanaise d'apporter son aide là où elle est le plus indispensable».

R. I.

JOURNÉES MÉDICO-CHIRURGICALES À SKIKDA

Huit enfants bénéficient de la pose d'implants cochléaires

DES JOURNÉES médico-chirurgicales destinées à la pose d'implants cochléaires à des enfants sourds et malentendants se sont ouvertes, hier, à l'Etablissement public hospitalier (EPH) Abderrezak-Bouhara de Skikda.
Selon Salah Tougari, président de l'association des « Amis du malade », organisatrice de ces journées en coordination avec l'EPH Abderrezak-Bouhara, « huit enfants résidant dans la wilaya de Skikda bénéficieront de ces opérations lors de ces journées qui se poursuivront jusqu'au 22 janvier ».
M. Tougari a affirmé, dans une déclaration à l'APS, que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour le succès de cette initiative pour laquelle des salles d'opération ont été mises à disposition par l'EPH.
Le Pr Karim Messaoudi, spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL) à l'hôpital de Ouargla, superviseur de ces poses d'implants cochléaires, bénéficiera de l'assistance du personnel médical et paramédical de l'EPH Abderrezak-Bouhara, a ajouté le président de l'association des « Amis du malade ».
Il a également indiqué que les enfants qui bénéficieront d'implants cochléaires, âgés de 1 à 8 ans, sont inscrits au sein de l'association, avant de préciser qu'il s'agit là de la 7e initiative du genre, ces journées médico-chirurgicales, lancées en 2017, ayant permis à un total de 60 patients de bénéficier de la pose d'implants.
Selon M. Tougari, cette initiative solidaire « ne se limite pas à la seule pose d'implants, mais donnera également lieu à des auscultations médicales spécialisées au profit d'enfants malentendants inscrits sur la liste d'attente de l'association »

R. R.

FONCIER AGRICOLE À TOUGGOURT

Plus de 11 220 ha inexploité récupérés

UNE SUPERFICIE globale de 11.223 hectares de foncier agricole inexploité depuis 2022 a été récupérée dans la wilaya de Touggourt, dans le cadre de l'opération d'assainissement du foncier agricole attribuée par l'Etat. C'est ce qu'a fait savoir hier, la Direction des services agricoles (DSA).
A ce titre, la même source a indiqué que le foncier concerné par l'opération d'assainissement est réparti entre 26 périmètres agricoles, sur le territoire des daïras de Taïbet et El-Hedjira, après constat sur le terrain de son exploitation, par la commission de wilaya chargée du dossier de l'assainissement du foncier agricole, et ayant ensuite donné lieu à l'annulation des titres d'attribution à leurs bénéficiaires pour n'avoir pas honoré leurs engagements d'exploitation de ces terres.
De son côté, l'Office national des terres agricoles veille à la réaffectation du foncier ainsi récupéré et son attribution à des investisseurs « sérieux », contribuant ainsi à l'exploitation efficace et durable des terres et l'encouragement de l'investissement agricole productif dans la wilaya.
Les services agricoles ont enregistré, ces trois dernières années dans la wilaya de Touggourt, l'attribution de 2.790 titres de concession agricole, en plus de la régularisation de 1.712 dossiers d'octroi de foncier dans le cadre de la mise en valeur agricole, selon les données de la DSA.

R. R.

PRÉVENTION CONTRE LES PIQÛRES DE SCORPION À EL-MENIAA

Journée de formation sur la prise en charge

La prise en charge des victimes de l'envenimation scorpionique a été au centre de journées régionales de formation (16-18 janvier), animées à El-Meniaa à l'initiative de la direction de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé.



Le directeur de la Santé de la wilaya d'El-Meniaa par intérim, Fethi Hamza, a indiqué que ces journées de formation, tenues au siège de l'Assemblée populaire de wilaya, ont été marquées par la présence de cadres supérieurs et de spécialistes et ont permis d'approfondir les connaissances et expériences scientifiques et pratiques des corps médical et paramédical de la région.
Le Pr Mustapha Ouali, chef de service réanimation au centre hospitalo-universitaire CHU-Mustapha Pacha (Alger), et président de la Commission nationale de lutte contre l'envenimation due au scorpion, a affirmé que ces journées de formation visent le renforcement de la prise en charge des cas d'envenimation urgents et de s'initier aux nouveautés adoptées à l'échelle nationale, en plus de l'adaptation des méthodes de traitement selon la prévalence des espèces de scorpions de chaque région et l'utilisation de sérums anti-venin appropriés, en vue d'atteindre l'objectif « zéro décès ».
L'envenimation due au scorpion demeure une question de santé publique, requérant l'intervention organisée des responsables de la santé, en plus de la prédisposition permanente des structures de santé, notamment celles situées dans les régions foyers du scorpion, a souligné le responsable.
La sous directrice chargée du programme de lutte contre l'envenimation due au scorpion, au ministère de la Santé, Dr Farida Aliane, a soutenu, de son coté, que l'organisation d'ateliers de formation spécialisés permettra aux personnels de la santé de mieux assimiler la prise en charge des victimes d'envenimation scorpionique, sachant que la wilaya d'El-Meniaa est classée zone rouge, à prévalence d'espèces de scorpions potentiellement mortels.
Ces journées de formation ont permis de débattre et d'examiner d'autres volets liés à la prévention et à la prise en charge des victimes de l'envenimation causée par le scorpion.

R. R.

ESSB D'ORAN

Plus de 50 projets de fin d'études enregistrés en 2025

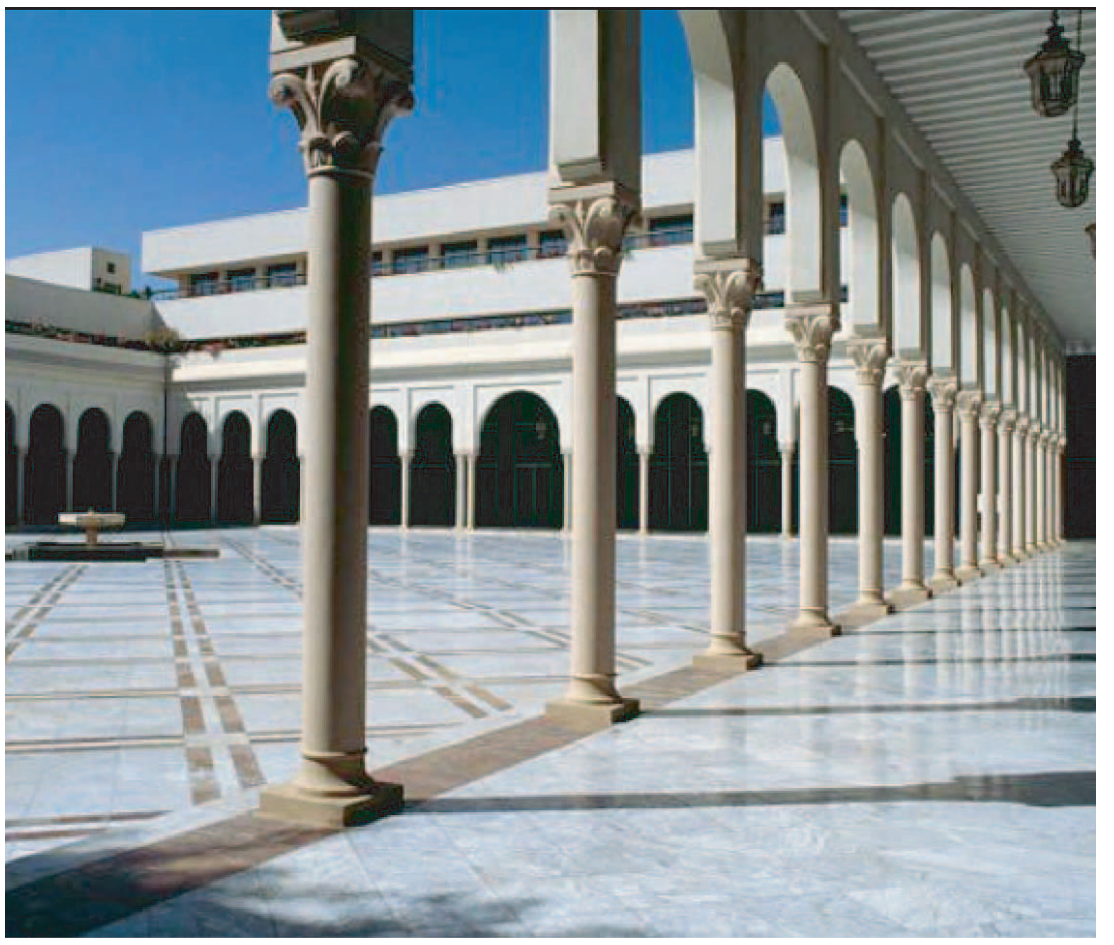
L'ECOLE supérieure des sciences biologiques d'Oran (ESSBO) a enregistré pour l'année universitaire précédente 51 projets de fin d'études, dans le cadre de l'arrêté ministériel 12-75 concernant le mécanisme « Diplôme- Startup, Diplôme-Projet innovant ». C'est ce qu'a indiqué la responsable de l'incubateur d'entreprises de cette institution universitaire. A cette occasion, Mme Messaoui Hayat, directrice de l'incubateur a expliqué à l'APS que cet arrêté, mis en œuvre depuis 2022, a ouvert la voie à des projets de fin d'études pour les étudiants axés sur la création d'entreprises émergentes ou économiques, intégrant des idées innovantes ou la création de startups ou de petites entreprises au lieu de mémoires classiques. Soulignant «également que les projets, dans ce cadre, varient entre le développement d'applications et de services numériques, des solutions techniques ou des modèles d'affaires innovants, sachant que l'arrêté encourage l'innovation et l'entrepreneuriat étudiant, avec des mécanismes de soutien via des incubateurs d'entreprises universitaires et leur transformation en brevets, ce qui sert l'économie nationale. Depuis le début de l'application de l'arrêté 12-75, l'ESSBO a enregistré 62 projets de fin d'études, tandis que l'année universitaire précédente a connu un grand engouement de la part des étudiants, concrétisé par 51 projets dans divers spécialités des sciences biologiques, ajoute la même intervenante. Quatre projets ont obtenu le label « Projet innovant » décerné par le ministère de l'Economie de la connaissance, des startups et des petites entreprises, en attendant de passer à la prochaine étape qui est de demander le label « Startup », selon la même responsable.
Les projets innovants labellisés couvrent divers domaines et spécialités des sciences biologiques tels que la biologie moléculaire, l'agriculture et bioremédiation, ainsi que des projets communs avec l'intelligence artificielle, a-t-elle noté.

R. R.

BENDOUDA LANCE LE PLAN D'ACTION 2026

Concertation nationale pour «une bonne gouvernance» du secteur culturel

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a inauguré ce dimanche 18 janvier 2026 au Palais de la Culture «Moufdi Zakaria» d'Alger la première d'une série de rencontres évaluatives.



Programmées du 18 au 29 janvier, ces réunions réunissent les directeurs culturels des wilayas et les responsables des structures rattachées au ministère. Ces rencontres ont pour objet de fixer les grandes orientations stratégiques du secteur culturel pour 2026 et d'en assurer la mise en œuvre effective au niveau local.
Selon le ministère, cette démarche s'inscrit «dans le cadre de la nouvelle approche du département de la Culture et des Arts visant à ancrer les principes de la bonne gouvernance et à renforcer l'efficacité de la performance publique». En d'autres termes, il s'agit de promouvoir une gestion publique plus rigoureuse et concertée, en impliquant directement les acteurs locaux.
Cette initiative s'inscrit dans un contexte de consultations élargies au sein du secteur culturel.
Mme Bendouda a en effet multiplié ces dernières semaines les réunions participatives avec des professionnels du milieu, dont celle tenue le 15 janvier à Alger lors du Forum du Livre consacré à l'édition et aux auteurs. La ministre avait a rappelé que le livre «reste un espace ouvert à la connaissance et au dialogue, un refuge humain qui fonde la conscience», tout en plaidant pour «une nouvelle stratégie nationale pour l'industrie du livre» afin de répondre aux défis contemporains de l'édition.
De même, lors d'une troisième rencontre avec les professionnels du cinéma le 14 janvier, la cheffe du département culturel avait fixé l'objectif de «concrétiser une vision pratique et stratégique pour la relance du cinéma algérien, garantissant la production d'œuvres de haute qualité et la constitution d'un public conscient et actif». Elle a souligné la «nécessité d'adopter… une approche globale combinant cinéma commercial et cinéma d'auteur, afin de dynamiser l'économie du cinéma algérien».
Lors des échanges avec les cinéastes, l'accent a aussi été mis sur l'importance du film documentaire dans la préservation de la mémoire collective et sur le rôle clé des ciné-clubs pour élargir le public culturel. Mme Bendouda a réitéré que son département était prêt «à accompagner et soutenir ces initiatives, de manière à renforcer la participation culturelle et à élargir la base du public cinématographique».
Ainsi, les prochaines rencontres évaluatives constituent à en croire le ministère un «nouvel élan» pour le secteur culturel. L'enjeu étant de s'assurer que la stratégie nationale de la culture, qu'il s'agisse de patrimoine, de création artistique ou d'industries culturelles, soit mise en œuvre de façon cohérente dans toutes les wilayas.

A. B.

RENCONTRE LITTÉRAIRE AU THÉÂTRE RÉGIONAL DE CONSTANTINE

Khaled Belhadj présente son dernier livre « Mandarine »

À L'OCCASION de la commémoration de l'anniversaire de Didouche Mourad, le Théâtre régional de Constantine a accueilli une rencontre littéraire placée sous le signe de la mémoire et de la création. Organisé en collaboration avec l'association culturelle Numidia Arts, et les Zinzins de la lecture, l'événement s'est inscrit dans le cadre d'une journée théâtrale marquée par le rendez-vous littéraire intitulé « Lectures », réunissant artistes, universitaires et passionnés du fait culturel et théâtral à Constantine.
Au cœur de cette rencontre, l'artiste, écrivain et metteur en scène Khaled Belhadj est revenu sur son ouvrage Mandarine, tableaux théâtraux, présenté comme une œuvre à la fois mémorielle et scénique.
Dans un échange nourri avec le public constitué de passionnés du fait culturel, l'auteur a évoqué les ressorts d'un texte qui puise dans l'histoire du Nord-Constantinois, notamment les événements du 20 août 1955, et revisite certains épisodes à travers une écriture dramatique qui mêle évocation historique et langage symbolique. Le livre lève ainsi le voile sur des zones longtemps restées dans



l'ombre, en les abordant par le prisme du théâtre, entre suggestion, image et parole incarnée.
La rencontre a été marquée par une forte interaction avec le public attentif, composé d'artistes, et d'amateurs de théâtre. Les échanges ont porté aussi bien sur la place de la mémoire dans la création contemporaine que sur les choix esthétiques de l'auteur, connu pour son goût de l'expérimentation et pour un théâtre où le corps, le silence et la scénographie occupent une place centrale.
Au terme de la rencontre, Belhadj s'est prêté à une séance de dédicaces de son ouvrage.
Né en 1954 à Constantine, Khaled Belhadj a d'abord construit son parcours comme plasticien et animateur culturel en France, avant de revenir en Algérie au début des années 1990 pour s'orienter résolument vers le théâtre. Cofondateur de l'association Belliri, il a participé aux premières expériences théâtrales contemporaines de Constantine, puis signé ou mis en scène plusieurs œuvres marquantes, souvent adaptées de textes littéraires. Parmi elles figurent Morstane (1996), pantomime inspirée de Tchekhov, Chouf ya Ahmed (2004), spectacle pour enfants, Harmonica (2015), d'après des textes de Malek Haddad, ou encore Hafl itizal (2017), adaptation du Jubilé de Tchekhov, récompensée à Amman par le prix de la meilleure scénographie avec l'association culturelle Skamla de Bou Ismaïl.

A. B.

MUSÉE DE L'ART MODERNE D'ORAN

Abdelkader Boudouma explore les liens entre art et métaphysique

LE MUSÉE de l'Art moderne d'Oran a accueilli une rencontre scientifique et culturelle placée sous le thème « L'art et le voyage métaphysique ».
Des universitaires, artistes et passionnés de culture, ont pris part à ce rendez-vous animé par le professeur et philosophe Abdelkader Boudouma. LA rencontre a permis un échange fructueux autour des liens profonds entre art, esthétique et pensée philosophique. Lors de son intervention, le professeur Boudouma est revenu sur sa contribution à l'encyclopédie philosophique consacrée à l'esthétique, publiée au Liban. Il a mis en lumière la capacité de l'art à ouvrir des horizons sensibles et intellectuels, le décrivant comme un véritable voyage vers des mondes de beauté, capable de dépasser la monotonie du quotidien et de dissiper l'opacité du réel. Selon lui, l'art redonne à la philosophie son éclat originel, en réconciliant la pensée abstraite avec l'émotion, l'intuition et l'expérience esthétique. La rencontre a été enrichie par des lectures poétiques du poète Rachid Rezaki et de la poétesse Nadia Benammar, dont les textes ont prolongé la réflexion philosophique par la force du verbe et de l'image. Au-delà des communications et des lectures, cette rencontre a aussi permis aux présents de débattre et de partager des idées en explorant différentes approches de l'esthétique et surtout de réfléchir au rôle de l'art dans la compréhension du monde et de soi.

A. B.

SUPERCOUPE 2025 :

Le MC Alger s'offre son 5e trophée

Le MC Alger s'est offert son premier titre cette saison 2025-2026 en remportant la Supercoupe devant l'USM Alger (1 – 0), ce samedi au stade Nelson-Mandela de Baraki.

C'est le 5e trophée gagné par les algérois. Un record ! Bien que détenteur de ce trophée, décroché l'année dernière face au CR Belouizdad (2 – 2, 4 à 3), le Mouloudia d'Alger reste tout de même sur une défaite contre son voisin Usmiste, datant de 2016. Il y a dix ans – eh oui ! – le capitaine Ayoub Abdelaoui et le milieu de terrain Mohamed Benkhemassa étaient sous les couleurs de l'USMA lors d'une finale remportée (2 – 0). Ce qui donna à cette 117e empoignade, toutes compétitions confondues, un petit goût de revanche pour les Mouloudéens qui voulaient entamer la nouvelle année par un premier titre.

Dans un stade Nelson Mandela en ébullition, les mouloudéens vont tout faire pour mettre rapidement en échec les Rouge et Noir. D'ailleurs, les Vert et Rouge vont se mettre en position de scorer dès la (2e) de jeu par l'intermédiaire de Moslem Anatouf. Ce dernier après, une longue chevauchée, partira défier Oussama Benbot qui aura finalement le dernier mot alors que les fans Vert et Rouge croyaient à l'ouverture du score.

Dans la foulée, c'est la nouvelle trouvaille du mercato, Dramane Kamagaté qui ajustera une frappe puissante sur le poteau gauche de Guendouz, mais l'arbitre va indiquer une position d'hors-jeu de l'attaquant ivoirien. Alors que les deux équipes essayaient de se rendre coup pour coup, les mouloudéens se sont offerts une balle arrêtée juste avant la demi-heure de jeu à vingt mètres des buts de Benbot.

C'est Réda Halaïmia, dans son exercice de prédilection, qui sera à deux doigts d'ouvrir le score mais le ballon va fuir le cadre de justesse. Le Congolais Glody Likonza, dans ses œuvres, tentera lui aussi l'impossible, mais sa frappe ira dans les décors alors qu'il s'était ouvert une brèche sans pour autant verrouiller sa cible. Pour sa part, le transfuge du MC Oran Chahreddine Boukholda va adresser une reprise de volée juste avant la pause qui prenait la lucarne, mais Benbot réalisera une très belle claquette pour repousser la sphère en corner.

Malgré tous les efforts, les deux équipes vont se séparer sur un score vierge. Juste après le coup d'envoi de la seconde manche, Oussama Benhaoua va centrer en direction de Soufiane Bayazid qui avait l'opportunité de marquer, mais ce dernier préféra chercher la faute dans le but d'obtenir un penalty, une action qui restera sans suite. On joue la (53e) de jeu avec toujours un centre de Benhaoua vers Anatouf qui manquera son interception devant Benbot. Puis vint le moment crucial avec l'entrée de Zakaria Naïdji à la place de Benkholda (72e) qui, après seulement deux minutes, vient placer une tête victorieuse au premier poteau sur un service parfait de Zinedine Ferhat.



Un but qui enflammera les travées du Nelson Mandela Stadium où étaient entassés les supporters du MCA qui provoqueront un épais brouillard de fumée avec leurs feux de bengale, ce qui obligea l'arbitre à arrêter la partie momentanément.

Les débats reprendront avec un recul tactique des Mouloudéens, alors que les gars de Soustara vont jeter leurs derniers efforts dans la bataille, notamment après les changements opérés par le coach Usmiste Abdelhak Benchikha et les entrées d'Aimé Junior et Khaldi.

Le MCA préservera son acquis et sa cage vierge jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre Anès Azerine au grand bonheur des coéquipiers du capitaine Abdelaoui qui soulèvera la Supercoupe 2025 sous les yeux admirateurs du Président-directeur général de Sonatrach Noureddine Daoudi et du président Hakim Hadj Redjem.

SHOWSPEED AU CŒUR DU DERBY MCA-USMA : la réaction inattendue des supporters

LA PRÉSENCE du célèbre streamer américain Darren Jason Watkins Jr., plus connu sous le nom d'IShowSpeed, au stade Nelson-Mandela de Baraki a créé l'événement lors de la finale de la Supercoupe d'Algérie entre le MC Alger et l'USM Alger.

En tournée touristique en Algérie, le jeune influenceur, suivi par des millions de fans à travers le monde, avait décidé d'assister à ce grand rendez-vous du football local, curieux de découvrir l'ambiance unique des stades algériens. Cependant, la soirée ne s'est pas déroulée comme prévu.

Alors que beaucoup espéraient une belle vitrine pour l'image du pays, une partie des supporters des deux camps a gâché la fête en lançant des bouteilles d'eau en direction d'IShowSpeed.

Une scène regrettable, qui a rapidement fait le tour des réseaux sociaux et suscité de vives réactions, entre indignation et appels au respect. Cette attitude contraste fortement avec l'accueil chaleureux que le streamer avait reçu quelques jours plus tôt dans le sud algérien.

En effet, avant son passage à Alger, IShowSpeed avait visité Djanet, véritable joyau du Tassili n'Ajjer, dont il était tombé amoureux.

Il n'avait pas hésité à mettre en avant la beauté du désert, l'hospitalité des habitants et la richesse culturelle de la région lors de son live, offrant à l'Algérie une visibilité exceptionnelle auprès de son immense communauté internationale.

CR BELOUIZDAD:

Le Chabab se dote enfin d'un terrain moderne

LE CR BELOUIZDAD a définitivement tourné la page de la crise liée au terrain d'entraînement. Après plusieurs saisons marquées par une instabilité logistique pesante, la direction du club est parvenue à trouver une solution durable à un problème qui entravait sérieusement la préparation de l'équipe première. Durant les dernières années, les joueurs du CRB étaient contraints de multiplier les déplacements pour assurer leurs séances d'entraînement, entre le stade du 20 août 1955, l'annexe du stade Nelson Mandela à Baraki, et, à certaines périodes, le terrain de l'École supérieure d'hôtellerie et de restauration à Aïn Benian. Une situation contraignante, tant pour les joueurs que pour le staff technique. Dans un communiqué publié ce samedi, la direction du club belouizdadi a officialisé la mise à disposition d'un terrain d'entraînement moderne au profit de l'équipe première. Cette avancée significative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat officiel avec l'établissement, Ecoloh chargé de la gestion et de la promotion de l'Oued El Harrach. Selon les responsables du CRB, cette initiative fait partie intégrante de la stratégie du club visant à renforcer les fondements de la structuration et de la professionnalisation, devenus indispensables pour répondre aux exigences du football moderne. Au-delà de l'aspect purement sportif, cette démarche traduit une vision globale axée sur la mise en place d'un environnement de travail stable, professionnel et conforme aux standards adoptés par les clubs de haut niveau, tout en satisfaisant les exigences sportives et organisationnelles. Par ailleurs, la direction du CR Belouizdad a réaffirmé son engagement en faveur d'une gestion moderne, de l'amélioration continue des performances et d'un fonctionnement basé sur une vision professionnelle, à même de répondre aux attentes du club et de ses supporters, tout en consolidant ses ambitions sportives pour l'avenir.

Coupe d'Algérie: la JSMB qualifiée, les affiches des quarts de finale connues

La JSM Béjaïa a validé ce samedi son billet pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie en écrasant le NA Hussein Dey sur le score sans appel de 3-0 au stade de l'Unité Maghrébine. Portée par un but de Gacem et un doublé de Saker, la JSMB n'a laissé aucune chance à son adversaire, maîtrisant la rencontre de bout en bout et confirmant ses ambitions pour la suite de la compétition. Avec cette qualification, le tableau des quarts de finale est désormais complet et promet des affrontements très disputés. Le choc attendu sera sans doute le derby algérois entre le MC Alger et le CR Belouizdad, présenté comme une finale avant l'heure. L'USM Alger, tenante du trophée, affrontera la JS Saoura, dans un duel entre deux formations de Ligue 1. Le CA Batna défiera le MC Saïda, un face-à-face 100 % Ligue 2, tandis que le CS Constantine se mesurera à la JSM Béjaïa, qui ambitionne de poursuivre son parcours victorieux dans la compétition.

Fin d'une CAN des plus controversées

La Fédération sénégalaise de football (FSF) a décidé de briser le silence. Dans un communiqué, elle dénonce une série de manquements qui, selon elle, ont fragilisé la préparation des Lions de la Teranga et mis en danger la sécurité de la délégation.

La FSF insiste sur sa volonté de protéger les intérêts de l'équipe nationale et les droits de ses supporters, qui se sont retrouvés, selon elle, lésés par l'organisation. Le premier point soulevé concerne l'accueil à la gare de Rabat. La fédération affirme que la délégation sénégalaise a été exposée sans protection suffisante, dans un contexte où l'affluence et l'absence de mesures de sécurité adéquates auraient pu provoquer un incident grave. La FSF juge cette situation inacceptable pour une compétition de ce niveau et rappelle que la sécurité des joueurs doit être une priorité absolue. La fédération évoque également des difficultés d'hébergement. Les conditions initialement proposées ne répondaient pas aux standards requis pour une équipe en phase finale, notamment en matière de récupération. La FSF a donc déposé une protestation officielle pour obtenir un hôtel cinq étoiles, jugé indispensable pour assurer un cadre de préparation optimal. Autre sujet de friction : les installations d'entraînement. La FSF a refusé de s'entraîner au complexe Mohammed VI, utilisé par l'équipe adverse, afin de préserver le principe d'équité sportive. Elle déplore en outre l'absence de communication claire sur le lieu des séances, ce qui a compliqué l'organisation logistique de la sélection. Sur la billetterie, la FSF déplore une allocation jugée insuffisante : seulement deux places en catégorie VVIP ont été accordées, sans possibilité d'achat de billets VIP ou VVIP, contrairement à ce qui avait été observé lors de la demi-finale. Dans un tournoi déjà entaché de controverses, notamment autour de l'arbitrage et de certaines décisions organisationnelles, la FSF souligne que ces dysfonctionnements contribuent à ternir l'image de la compétition. L'arbitrage, pointé du doigt à plusieurs reprises, est devenu un sujet central de polémique, alimentant les doutes sur la transparence et l'équité de la CAN-2025.==



====The Guardian enquête sur la gouvernance de la CAF

La décision de la Confédération africaine de football (CAF) d'organiser la Coupe d'Afrique des nations (CAN) tous les quatre ans à partir de 2028 continue de faire polémique. Selon une enquête du média britannique The Guardian, plusieurs présidents de fédérations africaines affirment ne pas avoir été correctement consultés avant l'annonce officielle faite le 20 décembre par le président de la CAF, Patrice Motsepe. D'après ces responsables, la décision aurait été prise au sein d'un cercle restreint du comité exécutif, sans validation par l'assemblée générale regroupant les 54 fédérations membres, comme l'exigeraient les statuts pour un changement aussi majeur. « La décision était déjà prise, sans véritable discussion », a confié un président de fédération sous couvert d'anonymat au Guardian. La CAF, de son côté, assure que le comité exécutif a voté à l'unanimité et que les statuts lui donnent compétence pour trancher sur les compétitions. Une interprétation contestée par plusieurs experts juridiques, qui estiment que seule l'assemblée générale pouvait entériner une telle réforme. Ancien vice-président de la CAF, Constant Omari a mis en garde contre les conséquences de ce changement, soulignant que la CAN biennale constituait une source majeure de revenus et un levier important pour le développement du football africain et des joueurs locaux. Cette réforme, qui divise profondément les instances africaines, pourrait encore faire l'objet de recours juridiques, alors que la grogne reste vive au sein de plusieurs fédérations du continent.

LIGUE DES NATIONS D'AFRIQUE : LA 1ÈRE ÉDITION EN 2029

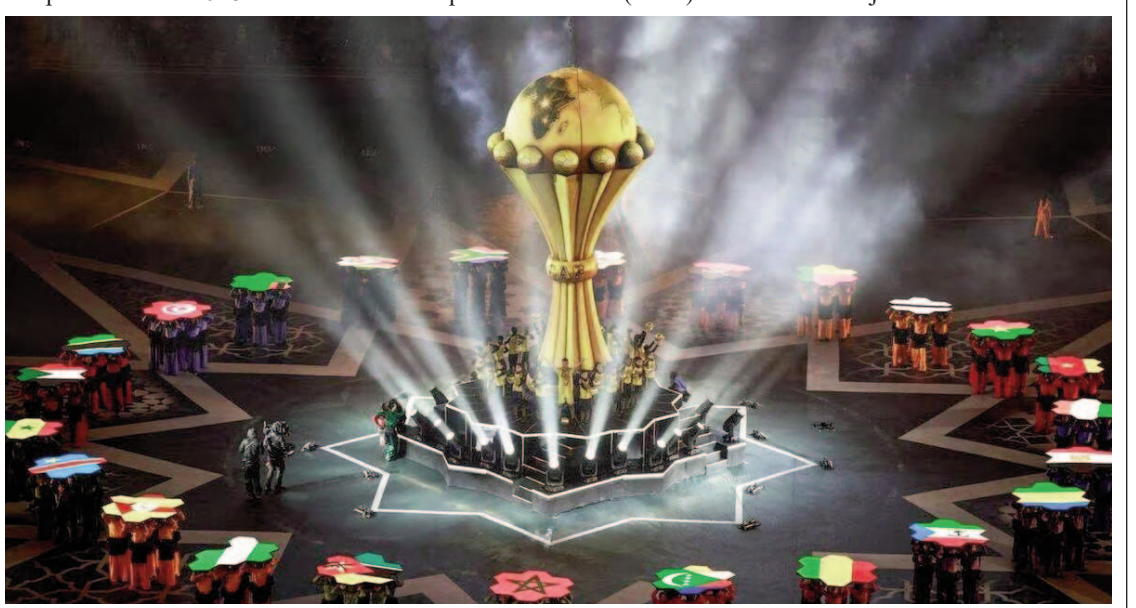
Au moins quatre pays sont déjà candidats pour organiser la première édition de la Ligue des Nations d'Afrique. À commencer par le Maroc et le Sénégal. Adversaires en finale de la CAN 2025, ce dimanche au Stade Prince Moulay Abdellah de Rabat, le Maroc et le Sénégal s'affronteront en dehors des terrains pour l'édition inaugurale de la Ligue des Nations d'Afrique (ANL). En effet selon le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, les deux pays ont émis le souhait d'être nation hôte. Idem pour l'Ethiopie ou encore l'Angola. « Beaucoup de pays souhaitent accueillir l'ANL. (…) Le Sénégal veut accueillir la prochaine Ligue des nations, l'Éthiopie a déposé une candidature, le Maroc, l'Angola et d'autres pays aussi. » La nouvelle compétition verra le jour en 2029. Elle concernera 54 participants, comme affirmé par le dirigeant sud-africain. Les qualifications zonales se dérouleront dans un pays déterminé. Puis, la phase finale se tiendra dans un lieu à définir. « Le format sera zonal. Par exemple, le Nigeria accueillera tous les matchs d'Afrique de l'Ouest. Les vainqueurs de chaque zone s'affronteront pour le titre suprême dans un lieu qui sera désigné après tirage au sort. » Pour rappel, l'ANL viendra combler le vide laissé par la CAN, qui se jouera tous les quatre ans à partir de 2028. À l'image du modèle européen, le tournoi aura lieu durant les trêves internationales

Afrique du Sud-Botswana, candidature commune !

La course à l'organisation de la CAN- 2028 prend une tournure concrète : l'Afrique du Sud affiche une volonté affirmée de soumettre une candidature, potentiellement en co-organisation avec le Botswana. Cette initiative intervient dans un contexte particulier, après la décision de la CAF d'organiser une édition exceptionnelle en 2028 avant de revenir à un cycle de quatre ans. Le temps presse pour l'instance africaine, qui doit impérativement désigner un pays hôte dans des délais très serrés. Plusieurs nations sont évoquées, dont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et l'Afrique du Sud. Mais c'est la piste sud-africaine qui gagne en crédibilité, notamment grâce à l'expérience du pays, déjà organisateur de la CAN en 1996 et 2013, et unique nation africaine à avoir accueilli une Coupe du monde (2010). Selon les informations relayées, Pretoria envisagerait une candidature commune avec le Botswana, qui rêve lui aussi d'accueillir une grande compétition. Une telle alliance offrirait à la CAF une solution solide et rapide, susceptible de résoudre l'équation logistique imposée par l'urgence.

CAN : LES SUPER EAGLES REPARTENT AVEC LE BRONZE

Au terme d'un match complètement fermé, le Nigéria a réussi à remporter ce samedi à Casablanca la troisième place de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) – 2025 face à l'Egypte aux tirs au but (0 – 0, 4 à 2). C'est le second match, après celui de la demi-finale contre le Maroc, où le Nigéria ne marque pas de buts ; à la différence que cette fois les coéquipiers d'Ademola Lookman ont été plus adroits lors de la séance des tirs au but pour l'emporter face à l'Egypte (0 – 0, 4 à 2) et repartir avec la médaille de bronze. Le Ballon d'Or 2024 a été le dernier tireur qui offrit la médaille de bronze aux Super Eagles, après que son gardien Stanley Nwaballi ait arrêté les tirs des deux stars des Pharaons, Mohamed Salah et Omar Marmoush. Côté Nigérian, hormis le premier tireur Fisayo Dele-Bashiru dont l'essai a été stoppé par Mostafa Shobeir, ses trois autres coéquipiers ont réussi les leurs, s'offrant ainsi la petite finale d'un tournoi où les hommes d'Éric Chelle n'ont perdu aucun match dans le temps réglementaire ! Bien qu'elle soit bien disputée de bout en bout, la rencontre n'a pas connu énormément d'occasions, même si les nigérians ont marqué à deux reprises, mais virent finalement leurs buts refusés. Le premier est intervenu à la (35e) lorsque Akor Adams a repris de la tête un centre de Chukwueze, mais l'arbitre marocain Jalal Jayed est appelé par la VAR pour annuler ce but suite à un coup de coude involontaire d'Onuachu. Le second est signé Lookman qui a fait son entrée en seconde mi-temps, puisqu'après seulement deux minutes, il reprend de la tête une frappe contrée d'Adams. Malheureusement, il y avait une position d'hors-jeu au départ de l'action (47e). Les Pharaons ont eu leurs situations favorables, comme cette passe en profondeur de Salah pour Trezaguet vite arrêtée par Nwaballi qui a anticipé l'action (16e) et cette tentative de l'attaquant de Liverpool qui bute sur le portier nigérian (26e).Non qualifiée pour le Mondial 2026, le Nigéria se consolera avec une troisième place bien méritée sur l'ensemble d'un parcours encourageant pour les prochaines échéances. Quant à l'Egypte, elle devra passer en mode Coupe du Monde où plusieurs choses sont à revoir avant le mois de juin.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM
DAIRA DE ACHAACHA
COMMUNE DE NEKMARIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

NIF: 098527159000131

Le président de l'Assemblée populaire communale de Nekmaria lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des projets suivant :

-AMENAGEMENT L'ENFUMADE GROTTE EL FRACHIH

-AMENAGEMENT EXTERIEURE ET REALISATION MUR SOUTENEMENT

A STADE COMMUNALE 05 juillet 1962

Avis est adressé aux entreprises et qualifiées en secteur de travaux bâtiment comme activité principale **catégorie 03 et plus** le cahier des charges peuvent être retiré auprès service marché de la commune de Nekmaria contre le paiement de dix mille dinars **(10. 000.00 DA)**

Le offres doivent être adressées sous trois plis (dossier candidature – offre technique – offre financière) ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme portant la mention : **« à N. ouvrir Que Par La Commission** d'ouverture des plis et **D'évaluation des offre »**

Projet :

***· AMENAGEMENT** L'ENFUMADE GROTTE EL FRACHIH*

-AMENAGEMENT EXTERIEURE ET REALISATION MUR SOUTENEMENT

A STADE COMMUNALE 05 juillet 1962

A monsieur Le Président de l'assemblé Populaire communal de Nekmaria (Accompagnée des pièces suivante :

1.DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

01- dossier de candidature contient :

- la déclaration candidature.
-casier judiciaire daté de moins de trois (03) mois porte la mention « néant » En cas de redressement judiciaire , le candidat doit joindre le jugement au casier judiciaire le casier judiciaire concerne la candidat ou le soumissionnaire lorsqu' , il s'agit d'un personne physique et du gérant du directeur général de l'entreprise lorsqu.il s'agit d'une société.
- Pièces fiscales et parafiscales : CNAS + CASNOS +CACOBATH , Extrait de rôles apuré ou – à défaut joindre l'échéancier de paiement ,
- Registre de commerce.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux, pour les sociétés de algérien :
- Le numéro d'identification fiscale (NIF), pour les entreprises de droit algérien
- Une déclaration de probité
- Les statuts pour les sociétés

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ,

- Tout document permettant dévaluer les capacités des candidats , des soumissionnaires ou , le cas échéant , des sous- traitants :
- certificat de qualification **(catégorie 03 et plus en travaux bâtiment)**
- lès bilans comptables des trois dernières années visés par les impôts et les références bancaires.
- moyens matériels, moyens humains :
 - Liste des moyens matériels à mobilises pour le projet appuyée par des copies des cartes grises ou autres documents justificatifs de possession (Tout acte notarié, liste du matériel certifié par un huissier de justice ou un expert agrée pour le matériel non roulant) .
 - List des moyens humains nominative à mobiliser pour le projet appuyé par des attestations d'affiliation CNAS ou état de mouvement des salariés et copie de diplômes
 - Attestations de bonne exécution délivrées par les maitres de l'ouvrage.

2.L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire
- Tout document permettant dévaluer l'offre technique :
- un mémoire technique justificatif et tout autre document
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »
- planning des travaux signé et daté.

3.L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- La lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE)

La date de dépôt des offres est fixées a huit (o8) jours à partir de la date de la première publication du présent avis dans les journaux quotidiens

- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à **10 H 00**
- Le dépôt se fait par porteur à l'adresse suivante : bureau de la marche publique de la commune
- L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu **en séance publique le même jour de dépôt des offres à 10 H 00** au siège de l'APC. Le soumissionnaire ou leurs représentants peuvent y assister s'ils le souhaitent

Si le jour de dépôt des offres et d'ouverture des plis coïncidé avec un jour férié ou repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation augmentée de trois (03) mois

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2631000786**

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de RELIZANE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF- DEP= 424024000048285

AVIS DE CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURERESTREINT .

N°.07. /2025

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de RELIZANE, lance un Concours National D'architecture Restreint Pour :

OPERATION : ETUDE ET SUIVI ET REALISATION D'UN CELIBATORIUM TYPE "B" A H'MADNA RELIZANE

PROJET : ETUDE ET SUIVI ET REALISATION D'UN CELIBATORIUM TYPE "B" A H'MADNA RELIZANE

1- Le dossier de candidature contient :

. Une déclaration de candidature

; le soumissionnaire ou la candidature atteste qu'il :

- N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions del'articles **51*a La* Loi 23-12** du **18 Moharram 1445** Correspondant **au 5 aout 2023** fixant les règles générales relatives aux **marchés publics et desarticles75, et 89** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
- Est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les Bureaux d'études de droit algérien.
- Inscrit au tableau de l'ordre des architectes en relation avec l'objet du marché.
- Ca effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien(attestation de dépôt des comptes sociaux);
- Détient un numéro d'identification fiscale, pour les bureaux d'étude de droit algérien.
- . Une déclaration de probité
- . Les statuts pour les sociétés
- . Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude
- . Tout document permettant d'évaluer les capacités soumissionnaires:
- **A/ Capacités professionnelles:**

 - 1-Pour les architectes agréésinscrits au tableau de l'ordre des architectes doit :
 a. De l'agrément de l'année en cours validé.
 b. En cas de groupement des bureaux d'études, doit présenteun protocole d'accord liant les membres des groupements soumissionnaires (**Le groupement momentané d'architectes agréés est composé exclusivement 02 architectes** inscrits au tableau national de **l'Ordre des architectes.**

 Qui doit vent être architectes
 c. En cassociété civile professionnelle (SCP) présente statut.

 - 2-Pour les bureaux d'études publics, justifier :
 - Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création ;
 - Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009).

- **B/ Capacités techniques:**

- Bureau d'étude Avoir assuré la maitrise d'œuvre d'un projet **Catégorie B ou deux (02) projets classes a la catégorie A et plus**, justifier par des attestations de bonne exécution, signé par responsable service contractant
 *- Les maitres d'ouvrage publics
 *- Et, Ou :
- Les maitres d'ouvrages privés ou les opérateurs privés auprès des maitres d'ouvrage publics au profit des architectes sous-traitants, auxquelles doivent être jointes obligatoirement les attestations délivrées par les DUAC, confirmant l'existence du permis de construire de l'opération concernée, ou le dépôt de permis de construire auprès des autorités compétentes.

- **C/ Capacités financières:**

les bureaux d'étude, groupement bureau d'étude et société civile professionnelle (SCP) Ayant un chiffre d'affaire annuel moyen durant les trois années (*2022 – 2023-2024*): supérieur ou égale à : 1 300 000,00 DA.
Les Etats financière doivent être certifies par les autorités compétentes (autorités fiscales et expert -comptable agrée pour les sociétés de conseil soumises au régime fiscal en vigueur, et un certificat 20 ou G12 pour les sociétés de conseil soumises au régime fiscal forfaitaire)

2. DATE ET L'HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

- De (08.30 h) huit heure et demi du matin à (11.00 h) onzeheure du matin le jour de dépôt des offres.
- La limite de dépôt des offres est fixée à sept Jours (07)à 11.00^{H} à partir du1^{er}premiere publication de l'avis de concours national d'architecture au BOMOP ou le journaux national
- L'ouverture sera le jours de dépôts des offres au séance publics aux présences des soumissionnaires à 11.00 heures du matin au siège de la direction des équipements public de la wilaya de RELIZANE " SIS ROUTE VERS S.M.BENAOUDA –WRELIZANE " LES SOUMMISOINAIRES SONT INVITER POUR ASSISTER LE SCEANCE D'OUVERTURE DES PLIS
- En cas de coïncidence le dépôt des offres le jour ferré/ou jours de repos réglementaires doit prolonger le délai le jour de travail le demain.
- REMARQUES :Inviter tous les candidats et les soumissionnaires concerner à cette offre d'assister a la séance d' ouverture des plis et cella conformément à l'article 70 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2631000690**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de tiaret
Daïra d' ain kermes
Commune de medrissa
NIF :098414085117134

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° 02 /2026

le Président de l'Assemblée Populaire Communal de medrissa lance une avis d'appel d'offre avec exigence de capacités minimales pour

Revêtement de la route de bouguefa sur une distance de 04 km, premier tranche.

L'appel d'offre s'adresse aux entreprises, remplissant les conditions d'éligibilités suivantes

Critère 01 : Capacité Financière
- *Niveau minimal exigé :*
 Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 20 000 000,00 Dinars (vingt millions de dinars) dans les activités de travaux, calculé sur la base des trois (03) dernières années. Ce chiffre d'affaires correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours de cette période.

Critère 02 : Capacité Professionnelle
- *Niveau minimal exigé :*
 Être titulaire d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité, avec une activité principale en "Travaux Publics" de catégorie Quatre (4) ou supérieure(activité principale) .

Critère 03 : Capacité Technique
- *Niveau minimal exigé :*
 Avoir réalisé au moins deux (02) projet de nature similaire (travaux de revêtement routier). Cette expérience doit être justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage du projet concerné.

Le retrait du cahier des charges se fait au niveau bureau des marches de la commune de medrissa contre un paiement d'une somme de : 5.000.00DA.
Les offres doivent comporter un dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière

a-dossier de candidature : Comportant

1.Déclaration de candidature dûment renseignée, datée et signée
2.Déclaration de probité dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
3.Copie du Statuts pour les sociétés ;
4.Tous documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5.Copie de Certificat de qualification et classification professionnelles en travaux publics (activité principale) catégorie (04) ou plus, en cours de validité
6.registre de commerce électronique
7.Copies des Bilans financiers des 03 dernières années, visées par les services des impôts.
8.Copie des références bancaires.
9.La liste nominative des moyens humains avec des copies de pièces justificatives .
10.Liste des moyens matériels avec pièces justificatives
11.Références professionnelles, avec présentation de copies des attestations de bonne exécution

b. offre technique : Comportant

1-Déclaration à souscrire dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
2-Mémoire technique justificatif signé, cacheté
3-Le cahier des charges paraphé et portant à la dernière page, la mention manuscrite (écrite à la main) : « lu et accepté ».
4-Planning prévisionnel des travaux signé avec phasage détaillé des tâches

c. offre financiere : Comportant

1.Lettre de soumission dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
2.Bordereau des prix unitaires dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire
3.Devis quantitatif et estimatif dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire

La liste détaillée des pièces exigées est insérée dans le cahier des charges
(Instructions aux soumissionnaires - article 15)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE » ou « OFFRE TECHNIQUE » ou « OFFRE FINANCIERE », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe extérieure cachetée et anonyme portant ce qui suit :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° /2026
PROJET : Revêtement de la route de bouguefa sur une distance de 04 km, premier tranche.

-Délai de la préparation des offres est fixé à 15 jours à compter de la date de la première parution de l'avis sur la presse nationale
-La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres.
-L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 14h 00 mn
-Le jour d'ouverture des plis correspond au dernier jour de la durée de la préparation des offres, et l'heure est fixée à 14 h 30, au siège de la commune de medrissa
-Si le jour de dépôt et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (105) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2631000694**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de tiaret
Daïra d' ain kermes
Commune de medrissa
NIF :098414085117134

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° 01 /2026

le Président de l'Assemblée Populaire Communal de medrissa lance une avis d'appel d'offre avec exigence de capacités minimales pour : ***OUVERTURE DE PISTES RURALES***

Lot n°1 : Ouverture d'une piste rurale reliant l'école Lazrag el kheir au douar Tafraoua sur une distance de 5 km.
Lot n°2 : Ouverture d'une piste rurale reliant le douar El Bouâzza au cimetière Sidi El Mustapha sur une distance de 4 km.

L'appel d'offre s'adresse aux entreprises, remplissant les conditions d'éligibilités suivantes

Critère 01 : Capacité Financière
- **Chiffre d'affaires annuel moyen ≥ 20.000.000 DA sur les trois (3) derniers exercices**

Critère 02 : Capacité Professionnelle
- *Être titulaire d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité, avec une activité principale en "Travaux Publics" de catégorie Quatre (4) ou supérieure (activité principale). .*

Critère 03 : Capacité Technique
- *Avoir réalisé au moins un (2) projet de piste rurale (≥ 3 km) dans les 5 dernières années, incluant terrassement, fondation et ouvrages de franchissement*

Le retrait du cahier des charges se fait au niveau bureau des marches de la commune de medrissa contre un paiement d'une somme de : 5.000.00DA.
Les offres doivent comporter un dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière

a-dossier de candidature : Comportant

1.Déclaration de candidature dûment renseignée, datée et signée
2.Déclaration de probité dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
3.Copie du Statuts pour les sociétés ;
4.Tous documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5.Copie de Certificat de qualification et classification professionnelles en travaux publics (activité principale) catégorie (04) ou plus, en cours de validité
6.registre de commerce électronique
7.Copies des Bilans financiers des 03 dernières années, visées par les services des impôts.
8.Copie des références bancaires.
9.La liste nominative des moyens humains avec des copies de pièces justificatives .
10.Liste des moyens matériels avec pièces justificatives
11.Références professionnelles, avec présentation de copies des attestations de bonne exécution

b. offre technique : Comportant

1-Déclaration à souscrire dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
2-Mémoire technique justificatif signé, cacheté
3-Le cahier des charges paraphé et portant à la dernière page, la mention manuscrite (écrite à la main) : « lu et accepté ».
4-Planning prévisionnel des travaux signé avec phasage détaillé des tâches

c. offre financiere : Comportant

1.Lettre de soumission dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire
2.Bordereau des prix unitaires dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire
3.Devis quantitatif et estimatif dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire

La liste détaillée des pièces exigées est insérée dans le cahier des charges
(Instructions aux soumissionnaires - article 15)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE » ou « OFFRE TECHNIQUE » ou « OFFRE FINANCIERE », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe extérieure cachetée et anonyme portant ce qui suit :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° /2026
***PROJET :

Google Maps devient de plus en plus difficile d'accès à cause des règles européennes, le géant dit "stop"



Le Digital Markets Act européen, taillé pour protéger les consommateurs, cristallise les critiques, notamment chez Google, qui déplore un accès devenu plus compliqué à Google Maps.

L'Europe voulait dompter les géants du numérique avec son DMA, le Digital Markets Act, mais les premiers retours ne sont pas ceux espérés. Selon une étude du groupe de réflexion ITIF, publiée en début de semaine, l'ambitieuse régulation pourrait bien se retourner contre ses bénéficiaires supposés et même freiner l'innovation, comme le redoute Google. Les critiques s'accumulent et pointent désormais un décalage entre les intentions et la réalité sur le terrain du point de vue utilisateur.

Google Maps devient un labyrinthe de clics pour les utilisateurs européens

Vous vous en êtes sans doute aperçu, le clic direct vers Google Maps lorsque vous avez généré une recherche sur un magasin, un restaurant ou tout autre lieu n'est plus possible, sauf à avoir un raccourci direct vers Google Maps et à entrer le lieu dans la barre de recherche de l'outil de cartogrpahie.

Plus particulièrement, depuis l'application du DMA, les Européens doivent désormais naviguer par des agrégateurs, ce qui multiplie les étapes pour accéder à leur destination. William Echikson, analyste au Centre d'analyse politique européenne (CEPA), témoigne depuis Bruxelles de cette complexification frustrante du quotidien numérique.

Cette règle anti-préférence, pensée pour favoriser la concurrence, créerait paradoxalement l'effet inverse. Les utilisateurs se retrouvent piégés dans un labyrinthe de clics supplémentaires. Jessica Stegrud, ancienne députée européenne, dénonce même un « mastodonte bureaucratique » fait d'obstacles inutiles.

Google prévient d'ailleurs ce mardi 1er juillet les régulateurs anti-concurrentiels de l'Union européenne des risques que fait peser le DMA sur l'innovation dans la zone. « Nous restons sincèrement préoccupés par les conséquences concrètes du DMA, qui conduisent à des produits et des expériences en ligne de moins bonne qualité pour les Européens », dit la firme de Mountain View. On rappelle que le DMA menace de sanction (une amende de 10% du chiffre d'affaires annuel mondial) toute entreprise qui ne respecterait pas ses règles.

Comment l'Europe devient citoyenne de seconde zone dans le numérique

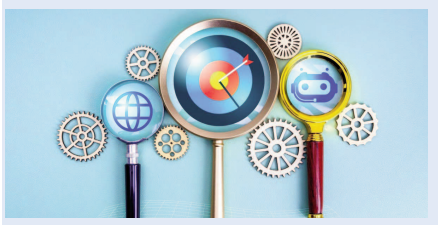
L'interopérabilité obligatoire inquiète aussi l'ITIF et ses membres, dont Google fait partie. Leur crainte ? Une menace pour la sécurité. Apple, représentée au conseil d'administration du groupe de réflexion, doit désormais exposer des composants système sensibles comme le contenu des notifications et l'historique Wi-Fi aux développeurs tiers. Jenny Blessing et Ross Anderson, chercheurs à l'Université de Cambridge, avertissent que l'interopérabilité obligatoire « augmente considérablement la surface d'attaque à tous les niveaux », ce qui compromet les protections actuelles des utilisateurs.

Autre exemple brandi par l'ITIF et qui concerne aussi la firme de Cupertino, Apple Intelligence. L'IA d'Apple a débarqué aux États-Unis en juin 2024, mais les Européens ont dû patienter près d'un an, jusqu'en avril 2025, pour en profiter. Un retard imputable aux contraintes du DMA, selon Apple. Meta a aussi retardé Threads de cinq mois en Europe pour des raisons similaires. Un surplus de règles ferait donc de l'Europe une citoyenne de seconde zone dans l'économie numérique mondiale ?

Le paradoxe frappe aussi les PME, que le DMA est censé protéger. Henrique Schneider, ancien économiste en chef de la Fédération suisse des PME, alerte à son tour : « Tout comme le RGPD a profité aux grandes entreprises tech et nui aux autres, le DMA crée des coûts réglementaires supplémentaires qui érigent des barrières à l'entrée. » Il est vrai que les start-up européennes peinent déjà à rivaliser avec leurs homologues américaines ou chinoises.

L'étude évoque enfin des pertes potentielles de 114 milliards d'euros pour les secteurs de services européens, qui seraient comparables à une baisse de productivité de 1 122 euros par travailleur. Ces chiffres questionnent forcément sur l'équilibre toujours diablement compliqué à trouver entre protection réglementaire et compétitivité économique. Le message envoyé par l'ITIF, c'est que l'Europe risque de s'isoler en voulant trop contrôler son marché.

Cloudflare met fin au pillage gratuit des contenus internet par l'intelligence artificielle



L'ENTREPRISE Cloudflare pourrait bien radicalement changer la donne, en devenant le premier fournisseur d'infrastructure internet à bloquer par défaut les robots d'exploration IA non autorisés. Elle veut ainsi redonner le contrôle aux créateurs de contenu.

Depuis ce mardi 1er juillet 2025, chaque nouveau domaine hébergé par Cloudflare sera configuré par défaut pour refuser l'accès aux robots d'exploration IA.

Cette initiative marque une rupture avec le modèle actuel où l'intelligence artificielle pille, aspire gratuitement les contenus web. Pour les créateurs de tous types, cela signifie la possibilité d'enfin décider qui accède à leur propriété intellectuelle.

Cloudflare stoppe l'exploration IA sauvage du web

Cela fait des années que les robots d'exploration de l'intelligence artificielle aspirent le contenu web sans demander l'autorisation. Cette pratique vampirise littéralement les créateurs, qui voient leur travail utilisé gratuitement pour entraîner des modèles IA. Car contrairement aux moteurs de recherche traditionnels qui redirigent du trafic, l'IA génère des réponses directes sans jamais renvoyer vers les sources originales, en tout cas pas directement.

La révolution commence aujourd'hui avec un changement de paradigme radical orchestré par Cloudflare, qui gère pourtant 20% du trafic mondial. L'acteur américain est clair : chaque nouveau domaine sera désormais configuré par défaut pour bloquer l'accès aux robots IA non autorisés. Les propriétaires de sites devront explicitement donner leur accord s'ils souhaitent que l'IA accède à leur contenu. Plus d'un million de clients Cloudflare ont déjà adopté cette protection depuis septembre dernier, quand l'option de blocage en un clic fut lancée. Pour l'entreprise, l'adhésion massive du dispositif conforme l'urgence ressentie par les créateurs face au développement effréné de l'IA générative. Matthew Prince, le PDG de Cloudflare, évoque d'ailleurs l'idée de « préserver l'avenir d'un Internet libre et dynamique ».

Les géants des médias s'unissent autour de Clouflare contre le pillage par l'intelligence artificielle des contenus internet

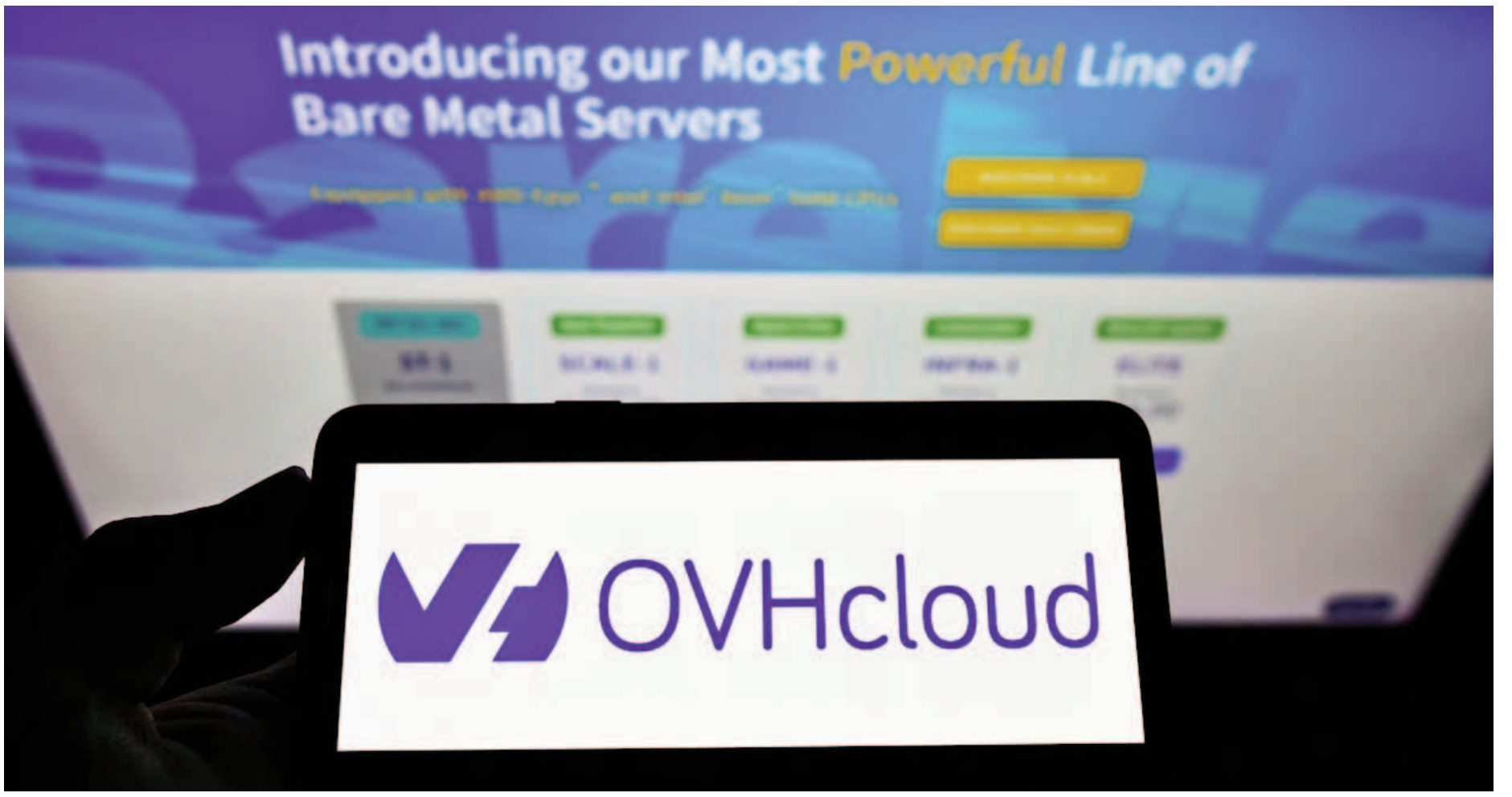
Cloudflare a réussi à rassembler tout un écosystème de partenaires allant de Condé Nast à Universal Music Group, en passant par The Associated Press, Reddit, Pinterest et TIME. Ces géants des médias refusent désormais de servir de garde-manger gratuit aux développeurs d'IA en quête de données d'entraînement.

Roger Lynch, PDG de Condé Nast (Vogue, Vanity Fair, GQ etc.), parle d'une approche qui « ouvre la porte à un climat d'innovation soutenable reposant sur l'autorisation et le partenariat ». Si tout se passe bien, les éditeurs peuvent enfin reprendre le contrôle de leur propriété intellectuelle et négocier des accords équitables avec les entreprises d'IA, comme OpenAI pour la plus connue mais il en existe tant d'autres, qui exploitaient jusqu'alors leur contenu gratuitement.

Le parc technologique de Cloudflare permet d'identifier avec précision les robots d'exploration, le tout grâce à ses solutions de gestion des bots, réputées pour être parmi les plus avancées au monde. L'entreprise développe aussi de nouveaux protocoles d'authentification, dans le but de créer un écosystème plus transparent, où les bots devront révéler leur identité et leurs intentions.

OvhCloud met à profit son ordinateur quantique pour sécuriser les sites web

Le fournisseur de service cloud OvhCloud explique utiliser son ordinateur quantique acquis auprès de la startup Quandela pour générer des nombres aléatoires destinés à renforcer la sécurité de ses certificats SSL/TLS.



A quoi ça sert un ordinateur quantique? Chez Ovhcloud, ça sert à générer des nombres vraiment aléatoires.
Et ce n'est pas une simple lubie mathématique : cette capacité est mise à profit afin de sécuriser les sites web hébergés par ses services en utilisant les nombres ainsi générés pour ses certificats SSL/TLS.

Course à l'aléatoire

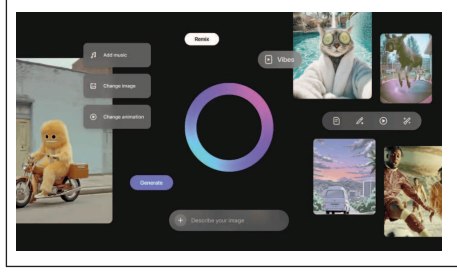
La société explique que cette technologie a été mise au point grâce à l'ordinateur quantique acquis par OvhCloud auprès de la startup française Quandela en 2024. La méthode a initialement été conçue par des chercheurs spécialisés travaillant pour Quandela, qui ont publié leur recherche dans un article scientifique.
En s'appuyant sur cette méthode et sur l'ordinateur quantique installé dans leur infrastructure, les équipes d'OvhCloud ont pu mettre en production cette technique afin de générer des nombres aléatoires certifiés comme tels.
L'enjeu de la génération de nombres aléatoires est un défi majeur pour le monde de la cryptographie en général, celle-ci s'appuyant fréquemment sur des nombres de ce type pour générer des clefs de chiffrement. C'est notamment le cas des certificats SSL, qui ont recours aux nombres aléatoires pour générer les clefs de chiffrement permettant de protéger le trafic entre les sites web et les internautes.

Mieux que les lampes à lave ?

Mais générer de tels nombres, surtout en grande quantité, est particulièrement complexe d'un point de vue mathématique, et le recours à une méthode "pseudo aléatoire" peut introduire des failles de sécurité dans le chiffrement fourni par ces certificats. Le problème est bien connu : c'est notamment ce qui a poussé Cloudflare à mettre au point une méthode basée sur un mur de lampe à lave pour générer des nombres aléatoires afin de créer les clefs de ses certificats.
OvhCloud préféré de son côté mettre à profit son ordinateur quantique. La société explique avoir breveté sa méthode et commencer à le déployer pour sécuriser les connexion des cinq millions de sites web hébergés par le groupe. Pour les utilisateurs, il ne devrait pas y avoir de changement notable : les certificats sont les mêmes, générés au travers de Let's encrypt et proposés gratuitement.
Mais cela permet à OvhCloud de se présenter comme "le premier acteur du Cloud au monde à utiliser l'informatique quantique dans ses certificats SSL". En attendant de développer d'autres usages, c'est un premier pas.

Meta cherche à réinventer les Reels avec un nouveau fil de vidéos courtes 100% IA

META LANCE « Vibes », un fil de vidéos courtes entièrement synthétiques, avec la prétendue ambition de démocratiser la création. Derrière cette façade, l'entreprise cherche surtout une nouvelle martingale pour alimenter ses plateformes et contrer une concurrence qui ne faiblit pas.
Au sein de son application Meta AI, la firme déploie donc un flux vertical de clips générés par intelligence artificielle. L'idée affichée est de permettre à quiconque de produire des vidéos à partir d'une simple instruction textuelle, puis de les partager. En réalité, cette initiative ressemble fort à une nouvelle tentative pour réanimer des Reels en perte de vitesse, en y injectant un flux continu de contenus produits à très bas coût.



Une promesse de créativité sous cloche

La mécanique se veut simple : un utilisateur découvre des vidéos générées par d'autres, peut les modifier ou en créer de nouvelles grâce à des commandes textuelles. Ces créations sont ensuite destinées à être diffusées sur Instagram ou Facebook. Le but est limpide : utiliser « Vibes » comme un vivier de contenus pour que les algorithmes des plateformes principales aient toujours quelque chose de nouveau à proposer, même si sa qualité reste à démontrer. Meta présente cet outil comme une porte d'entrée vers la production visuelle, mais il s'agit surtout d'un entonnoir bien huilé. En canalisant la création synthétique dans un espace contrôlé avant de la déverser sur les fils d'actualité, le groupe espère à la fois stimuler l'engagement et habituer l'œil du public à ces nouvelles esthétiques, souvent étranges et impersonnelles.

Une stratégie subtile

Cette annonce survient pourtant dans un climat de méfiance. La crainte d'un déluge de contenus de basse qualité, ce « fatras numérique » que beaucoup redoutent, est palpable. Les plateformes elles-mêmes peinent à juguler la propagation d'images et de textes synthétiques qui polluent déjà les conversations.
Face à cette critique prévisible, Meta assure que son algorithme de personnalisation saura faire le tri, en proposant un fil « Vibes » adapté aux goûts de chacun. Le pari est risqué. Confier à une machine le soin de juger de la pertinence artistique ou de l'intérêt d'une création semble pour le moins optimiste, surtout quand l'objectif commercial est de produire en masse.
Reste à voir si le public adhérera à ce mirage créatif, ou si « Vibes » ne deviendra qu'une usine de plus, produisant un bruit de fond numérique sans grande valeur. La distinction entre un outil d'expression authentique et un simple générateur de remplissage pour flux d'actualité n'a jamais semblé aussi mince.

Une fois de plus, la sécurité des apps iOS est remise en cause

LES APPLICATIONS mobiles se transforment-elles en vecteurs d'attaques ? C'est le bilan d'une nouvelle étude qui pointent notamment les pratiques des développeurs sur iOS. Le cabinet de sécurité Zimperium vient de publier une étude remettant en cause la sécurité des applications iOS, et c'est notamment à cause de certaines pratiques des développeurs. Sans plus de précisions, les analystes expliquent avoir passé au crible plusieurs milliers d'apps.



Les données sensibles enfouies dans les applis mobiles

L'étude dévoile que 34% des applications Android analysées exposent des données sensibles, contre 52% pour les applis iOS. En cause : les développeurs insèrent souvent directement dans leur code des clés d'API ou des URLs importantes. Alors forcément, pour un hacker, c'est du pain béni, puisqu'il lui suffit de fouiller le code pour récupérer ces informations et lancer ensuite des attaques ciblées.
Les experts du cabinet Zimperium expliquent qu'il est aussi courant de voir des applis intégrer des jetons d'authentification sans mesure de protection solide.

Le papier est une invention chinoise !



CE MATÉRIAU sur lequel nous écrivons a été inventé en Chine. Bien qu'il existait, avant la création de ce papier, d'autres matériaux sur lesquels on écrit tels que le papyrus et l'amate, ces derniers ne sont pas définis comme du vrai papier.

Le premier processus de fabrication du papier a été documenté en Chine au cours de la période de La dynastie Han entre 25 et 220 apr. J.-C.

Au cours du 8ème siècle, la fabrication du papier chinois s'est étendue au monde islamique.

Au 11ème siècle, ce papier a été apporté à l'Europe médiévale, où il a été raffiné avec les premières usines de papier utilisant des roues hydrauliques. Plus tard, les améliorations de l'Ouest de la fabrication du papier est venue au 19ème siècle avec l'invention de papiers à base de bois.

En 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans !



LE NOUVEAU rapport de la Fondation Ellen MacArthur, lancée au Forum économique mondial de Davos cette semaine, a révélé que d'ici 2050, la quantité de déchets plastiques dans les océans dépassera celle de poissons.

En effet, seulement 5% du plastique dans le monde est recyclé de manière efficace et un tiers de tout le plastique produit chaque année trouve son chemin dans les océans. Ceci est équivalent à vider le contenu d'un camion à ordures dans le milieu marin chaque minute.

Actuellement, nous produisons environ 343 millions de tonnes de plastique par an, ce chiffre devrait doubler dans les 20 prochaines années, et quadrupler d'ici 2050.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



•

Un youtubeur américain a publié le 8 janvier une vidéo dans laquelle il affirme avoir identifié la recette exacte du Coca-Cola. Depuis plus de cent ans, la marque américaine garde en effet secrète la composition de sa boisson phare, laissant les rumeurs et toute une mythologie s'alimenter autour de la recette.

Une Irlandaise se fait annuler son billet d'avion après l'avoir posté sur les réseaux sociaux

La fin du plus grand secret industriel du monde ? Un youtubeur américain affirme avoir enfin découvert la recette exacte du Coca-Cola. Sur sa chaîne YouTube « Lab-Coatz_Science », le scientifique passionné de chimie a partagé le 8 janvier 2026 une vidéo de 25 minutes dans laquelle il explique précisément comment il a fait, rapporte La Croix .

Le youtubeur indique qu'il planchait sur ce projet depuis plusieurs mois « parfois au détriment de sa santé mentale ». À force d'essais, il a finalement identifié la recette exacte du Coca-Cola et tous les ingrédients permettant de reproduire à l'identique le goût du soda américain.

Une recette conservée dans un coffre-fort ?

Le youtubeur rappelle qu'une grande partie des ingrédients, 99 % selon lui, étaient déjà connus. Mais les 1 % restant étaient jusqu'ici non identifiés et étaient sûrement la raison pour laquelle les boissons des concurrents ont un goût bien différent du Coca-Cola. Une période désormais révolue, si l'on en croit l'Américain.

Sa vidéo a été visionnée plus de 5,8 millions de fois. Et pour cause : il existe depuis plus de cent ans une véritable mythologie autour de la recette du Coca-Cola. Celle-ci n'a jamais été révélée et la marque n'a jamais déposé de brevet afin que la recette ne tombe jamais dans le domaine public. La liste des ingrédients n'existerait d'ailleurs qu'en un exemplaire, conservé dans un gigantesque coffre-fort au musée de Coca-Cola, à Atlanta (États-Unis).

De nombreux concurrents ont tout de même sorti leur version de la boisson, mais avec des différences notables de goût : Pepsi Cola, Thums Up en Inde, Afri-Cola en Allemagne et même le fameux Breizh-Cola en Bretagne. Grâce au youtubeur, chacun pourra désormais reproduire la recette chez lui, mais le chimiste rappelle que plusieurs ingrédients sont chimiques. L'expérience n'est donc pas à la portée de tous.

Etat-Unis : Une conductrice perd le contrôle de sa voiture et finit dans la piscine d'une maison



ACCIDENT • Dans le Nevada, une automobiliste a défoncé le mur d'une propriété avant d'être éjecté de l'habitacle et de finir dans la piscine Dans le Nevada (États-Unis), un propriétaire a frôlé le drame dans son propre jardin le 15 décembre dernier. Alors qu'il projetait de se détendre dans son jacuzzi, une automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule avant de traverser un mur de sa propriété, rapporte KVVU-TV.

La conductrice a été éjectée de l'habitacle et a fini dans la piscine du particulier.

La scène a été captée par une caméra de vidéosurveillance.

« Je pensais qu'il se passait quelque chose dans la rue et je suis sorti pour voir mon jardin entièrement détruit », a commenté Cletis Reed, la victime. Selon les premiers éléments de l'enquête, la conductrice roulait à vive allure juste avant l'accident. Elle « n'a pas réussi à s'arrêter » et « a percuté un mur », avant de « faire une rotation dans les airs ». C'est ainsi qu'elle a été éjectée de sa voiture et qu'elle a atterri dans la piscine.

"Dingue": deux youtubeurs autrichiens pénètrent par les égouts dans un hangar rempli de chars

DEUX YOUTUBEURS autrichiens se sont introduits dans un hangar rempli de chars, qui pourrait se trouver à Tournai, selon nos confrères de Het Laatste Nieuws. Dans la vidéo, on voit les deux hommes parvenir à accéder au site via une conduite d'égout. Une fois à l'intérieur, ils n'en croient pas leurs yeux. "C'est complètement dingue". Les youtubeurs Dominik Fichtenbauer et Frederik Baschant ont partagé la vidéo de leur aventure lundi sur leur chaîne YouTube Roofless TV. Les deux Autrichiens sont des "urban explorers", ils partent à la découverte de bâtiments et de lieux abandonnés ou "mystérieux", généralement inaccessibles au public.

Un entrepôt pourtant bien sécurisé

"Nous sommes ici au cœur de l'Europe", explique Fichtenbauer au début de la vidéo. "Dans cet immense hall de stockage derrière nous se trouverait la plus grande collection de chars d'Europe."

L'entrepôt est trop bien sécurisé, ce qui oblige Fichtenbauer et Baschant à trouver un moyen inventif pour y pénétrer. Ils décident de ramper dans une conduite d'égout jusqu'au flanc du hangar. "Nous nous trouvons maintenant dans un angle mort. Nous avons évité toutes les caméras de surveillance", lance Fichtenbauer. Le duo grimpe ensuite sur le toit du dépôt à l'aide d'une gouttière. Là, ils tombent sur une fenêtre ouverte, par laquelle ils entrent à l'intérieur.

"Complètement dingue"

Une fois dans le hangar, ils découvrent toutes sortes de munitions. Ils parviennent également à accéder à un hall où sont entreposés des dizaines de chars. "C'est complètement dingue", réagissent-ils, stupéfaits. "Il y a des chars partout ici, des belges, mais aussi des autrichiens, italiens et français."



Les images laissent penser que les youtubeurs se sont introduits dans le hangar de Freddy Versluys, situé à Tournai. Il est cependant impossible d'affirmer avec certitude qu'il s'agit bien de cet endroit. Les locaux de ce dernier abriteraient des centaines de chars (obsolètes) que Versluys avait achetés il y a des années afin de les remettre en état et de les revendre à d'éventuels pays intéressés.

"Tout ce qui se passe dans le Pacifique semble finir par nous affecter": El Niño et La Niña synchronisent le climat à l'échelle planétaire



Alors que les phénomènes hydroclimatiques, tels que les sécheresses et les indondation, se multiplient, des chercheurs américains se sont penchés sur les conséquences des phénomènes El Niño et La Niña sur la santé planétaire.

Sécheresse, inondations… Ces dernières années, les phénomènes hydroclimatiques extrêmes se sont multipliés sur la planète. "Le nombre de catastrophes a quintuplé au cours des 50 dernières années en raison des phénomènes météorologiques extrêmes", présentent des chercheurs de l'Université du Texas à Austin, aux États-Unis, dans une étude publiée dans la revue AGU Advances.

Les chercheurs se sont intéressés au phénomène ENSO (El Niño oscillation australe) un cycle climatique dans l'Océan Pacifique équatorial. Selon l'Organisation météorologique mondiale, El Niño et La Niña sont les composantes océaniques de ce phénomène. El Niño est utilisé pour décrire une température anormalement élevée des eaux, tandis que la Niña se traduit par un refroidissement à grande échelle des eaux de surface dans la même région, qui est associée à une inversion des conditions atmosphériques.

Dans ces travaux, les chercheurs expliquent que le cycle climatique ENSO agit comme un chef d'orchestre des extrêmes hydriques mondiaux.

El Niño et La Niña : des phénomènes climatiques difficiles à analyser

Le phénomène ENSO apparaissait jusque-là relativement rare et difficile à analyser en raison du faible nombre d'événements extrêmes observés. Les chercheurs constatent que la plupart des études antérieures se contentaient de mesurer leur gravité ou de les recenser sans pouvoir établir de tendances temporelles. "Par définition, ces évènements extrêmes sont rares, ce qui nous donne très peu de données pour étudier leurs évolutions au fil du temps", constate dans un communiqué Ashraf Rateb, professeur adjoint de recherche et auteur principal de l'étude.

Pour étudier les rapports entre les changements du phénomène ENSO et de son lien avec les changements sur Terre, les chercheurs se sont penchés sur le stockage total d'eau, un indicateur climatique qui comptabilise l'ensemble de l'eau présente dans une zone donnée. Cela inclut les eaux de surface (cours d'eau et lacs), le manteau neigeux, l'humidité du sol et les eaux souterraines.

Les chercheurs ont cartographié les "extrêmes hydriques globaux", à partir de données issues de satellites. Ils ont défini les extrêmes humides comme "toute situation où le stockage total d'eau dépasse le 90e percentile pour une région donnée", et les extrêmes secs comme toute situation en dessous du 10e percentile.

Ensuite, les scientifiques ont exploité les données des satellites GRACE et GRACE Follow-On de la NASA. Ces données ont permis aux chercheurs d'estimer des variations de la masse d'eau sur des zones d'environ 300 à 400 km de diamètre, soit des zones comparables à la taille de l'État de l'Indiana aux États-Unis.

Pourquoi il est essentiel de comprendre les phénomènes extrêmes et comment s'y préparer

Les résultats montrent que le phénomène ENSO est étroitement lié aux phénomènes extrêmes de stockage d'eau observés ces vingt dernières années. Lors des épisodes El Niño ou La Niña, des régions très éloignées peuvent ainsi connaître simultanément des conditions extrêmement sèches ou extrêmement humides.

Les chercheurs citent notamment plusieurs exemples. Au milieu des années 2000, l'Afrique australe a connu une sécheresse extrême associée à El Niño. En 2015-2016, le même phénomène a coïncidé avec une sécheresse sévère en Amazonie. À l'inverse, l'épisode La Niña de 2010-2011 a été marqué par des conditions exceptionnellement humides en Australie, dans le sud-est du Brésil et en Afrique du Sud.

L'étude met également en évidence un changement global aux alentours de 2011. Avant cette période, les évènements climatiques "humides", comme les inondations, étaient plus courants. Après 2012, les évènements climatiques extrêmes "secs" comme les sécheresses, sont devenus dominants à l'échelle mondiale.

Dans le communiqué, JT Reager, scientifique au sein du projet GRACE-FO de la NASA et responsable du programme disciplinaire du cycle de l'eau et de l'énergie au JPL illustre l'ampleur de ces phénomènes sur la planète : "il ne s'agit pas seulement de l'océan Pacifique qui suit son cours. Tout ce qui s'y passe semble finir par nous affecter tous ici, sur terre".

Ce dernier conclut "le lien entre les phénomènes hydrologiques extrêmes et les modèles climatiques souligne également l'importance de comprendre les phénomènes extrêmes dans le cadre du cycle climatique et de s'y préparer".

Climat: malgré un recul mondial des dégâts liés aux catastrophes naturelles, la situation reste alarmante

LES PERTES mondiales liées aux catastrophes naturelles ont fortement reculé en 2025, à 224 milliards de dollars mais le tableau d'ensemble des événements climatiques extrêmes demeure "alarmant", a indiqué mardi la compagnie de réassurance Munich Re.

algré une baisse de 40% de pertes matérielles liées aux catastrophes naturelles par rapport à 2024, grâce à l'absence d'ouragan touchant les côtes des États-Unis (une première depuis dix ans), la compagnie de réassurance Munich Re reste en alerte.

Un recul comparable - près d'un tiers - a été observé par son concurrent Swiss Re, qui a évalué en décembre les pertes économiques mondiales liées aux catastrophes naturelles à 220 milliards de dollars. Sur les 224 milliards, Munich Re compte 108 milliards de pertes qui étaient assurées, un total là aussi en net recul.

Malgré cela, "le tableau d'ensemble reste "alarmant", note l'assureur dans son rapport annuel sur les catastrophes naturelles.

"Fièvre" planétaire

Au-delà des catastrophes majeures tels que les séismes ou les ouragans, ce sont désormais les inondations locales, les tempêtes et les feux de forêt qui pèsent le plus lourdement. Ces derniers ont représenté 166 milliards de dollars de pertes totales l'an dernier, dont 98 milliards assurés, dépassant les moyennes hors inflation des dernières décennies.

L'exemple le plus frappant reste les incendies dévastateurs de Los Angeles en janvier, qui ont causé 53 milliards de dollars de dégâts, dont 40 milliards assurés, "de loin la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'année", selon le réassureur.

"La planète a de la fièvre et, par conséquent, nous observons une accumulation d'événements météorologiques sévères et intenses", explique à l'AFP Tobias Grimm, climatologue en chef chez Munich Re.

Climato-scepticisme

Cette mise en garde intervient tandis que le discours climatosceptique s'est renforcé, notamment aux États-Unis depuis l'élection de Donald Trump, et que l'Union européenne a revu à la baisse ou retardé certaines mesures destinées à verdir l'économie, au nom de la compétitivité et de la sauvegarde des emplois.

Pour Munich Re, les faits restent pourtant clairs. Tant que "le point de bascule pour les émissions de gaz à effet de serre n'a pas encore été atteint, la Terre continue de se réchauffer", souligne Tobias Grimm



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Rupture d'anévrisme : âge, signes, quelle chance de survie ?

La rupture d'anévrisme est la troisième cause de mortalité cardiovasculaire après l'infarctus du myocarde et l'AVC. C'est une urgence vitale.



La rupture d'anévrisme fait peur. Elle survient brutalement et entraîne une hémorragie dans le corps avec des symptômes violents. C'est une urgence puisque le pronostic vital est en jeu. Un tiers des patients décède avant d'arriver à l'hôpital. Un autre tiers s'en sort avec une fatigue passagère mais aucun signe qui perdure. Un autre tiers survit, avec des séquelles diverses.

C'EST QUOI UNE RUPTURE D'ANÉVRISME ?

"L'anévrisme correspond à la dilatation anormale d'une portion d'une artère. Les artères (aorte, artère carotide, artère fémorale, artère abdominale, artère cérébrale...) sont des vaisseaux dont la paroi est formée de trois couches. Lorsque la couche du milieu, la média, faiblit, le vaisseau se dilate et, à partir d'une certaine taille, menace de se rompre : c'est ce qu'on appelle la rupture d'anévrisme, nous explique le Pr Paul Menu, chirurgien cardiaque et porte-parole de la Fédération française de Cardiologie (FFC). Les artères étant partout dans le corps, les risques et conséquences sont très différents en fonction de la localisation de l'anévrisme". Il existe 3 localisations préférentielles de l'anévrisme chez l'homme

L'anévrisme cérébral : dilatation de la paroi d'une artère du cerveau. Les anévrismes cérébraux sont les anévrismes les plus fréquents (ils représentent environ 20% de tous les anévrismes). Généralement localisés à la base du cerveau, ils provoquent une hémorragie intracrânienne lors d'une rupture. Les anévrismes rompus constituent une urgence vitale du fait du risque élevé de décès.

L'anévrisme thoracique : dilatation de l'aorte thoracique.

L'aorte est l'artère principale de l'organisme, elle amène le sang depuis le cœur vers tous les territoires du corps en passant par le thorax. L'anévrisme de l'aorte thoracique est le deuxième type d'anévrisme le plus fréquent. L'anévrisme abdominal : dilatation de la partie de l'aorte qui traverse l'abdomen. On parle de rupture d'anévrisme de l'aorte quand la paroi de l'aorte abdominale s'est tellement dilatée qu'elle fissure, ce qui déclenche une hémorragie interne importante.

QUELLES SONT LES CAUSES ?

L'hypertension artérielle, particulièrement les poussées hypertensives (élévation importante et abrupte de la pression artérielle) "L'hypertension multiplie le risque d'anévrisme par 7", précise notre interlocuteur. Le diabète qui peut fragiliser la paroi des artères

La consommation de tabac (les produits contenus dans le tabac qui sont inhalés peuvent provoquer une oxydation des parois des artères, ce qui peut les fragiliser) Le surpoids ou l'obésité, Le cholestérol , Le stress.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE RUPTURE D'ANÉVRISME ?

L'anévrisme est généralement asymptomatique. En revanche, la rupture d'anévrisme est un événement caractéristique, soudain et grave, avec : Un mal de tête intense et violent, qui apparaît de façon brutale

Une raideur dans la nuque

Des troubles soudains de la vision

Souvent, des nausées et des vomissements

Une sensibilité accrue à la lumière et au bruit Une confusion ou une désorientation, parfois accompagnée de troubles de l'équilibre ou de l'élocution

Parfois, une perte de connaissance (dans les cas les plus graves : le patient sombre dans un coma) Des douleurs au niveau de l'estomac ou du dos en cas de rupture d'anévrisme abdominale

QUEL EST L'ÂGE MOYEN D'UNE RUPTURE D'ANÉVRISME ?

La prévalence de la rupture d'anévrisme augmente avec l'âge mais il est impossible de donner un chiffre précis car la plupart des patients ne s'aperçoivent de leur maladie qu'au moment de la rupture. Le pic de ruptures d'anévrisme serait observé autour de 45 ans.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE RUPTURE D'ANÉVRISME ?

La rupture d'anévrisme est dangereuse et peut être mortelle. La rupture d'anévrisme "entraîne des conséquences sur le territoire vascularisé par l'artère rompue.

Là encore, la gravité de la rupture d'anévrisme dépend du siège", précise notre expert. Souvent, l'hémorragie a provoqué une sorte de caillot qui empêche le liquide de s'écouler. Comme il est produit en permanence, il peut y avoir une accumulation de ce liquide autour du cerveau, qui se trouve ainsi comprimé.

► Un tiers des patients décède avant d'arriver à l'hôpital.

► Un autre tiers s'en sort avec une fatigue passagère mais aucun signe qui perdure.

► Un autre tiers survit, avec des séquelles diverses. "Cela peut aller de troubles de la mémoire à un état végétatif, en passant par l'hémiplégie, explique le Pr Emmanuel Houdart. Ces séquelles sont souvent liées aux vasospasmes (contraction des artères) et à l'infarctus hémorragique qu'ils peuvent induire. L'importance de l'hémorragie entre également en ligne de compte." Et même pour ceux qui s'en tirent à bon compte, un long repos sera nécessaire avant de pouvoir reprendre le travail (3 à 6 mois voire un mi-temps thérapeutique pendant un an).

TRAITEMENT : COMBIEN DE TEMPS POUR AGIR ?

La rupture d'un anévrisme est considérée comme une urgence médicale absolue, en raison de son risque de décès rapide et des séquelles qu'elle peut entraîner. Il faut appeler le Samu (15) pour que la personne soit le plus rapidement prise en charge médicalement. Lors de l'appel, il convient d'insister sur la violence et l'intensité des symptômes. "Après quoi, notre travail consiste à éviter que l'anévrisme ne ressaigne. Dans le même temps, on va traiter les conséquences de l'hémorragie sur le cerveau. Cela passe généralement par la prise d'anti-œdémateux cérébraux pour réduire le gonflement du cerveau et parfois par la réalisation d'un drainage du liquide céphalo-rachidien", explique Emmanuel Houdart. Pour éviter que l'anévrisme ne ressaigne :

► Dans environ 70% des cas la technique employée est celle de l'embolisation, beaucoup moins lourde qu'une chirurgie classique. "Il s'agit de passer par l'intérieur des artères et non l'extérieur, pour boucher l'anévrisme avec des petites spirales de platine. Ces petits fils sont introduits par un petit cathéter que l'on fait glisser dans les artères. Il est introduit au niveau de l'artère fémorale (dans la cuisse)." L'opération est réalisée par un neuroradiologue. Elle ne laisse aucune cicatrice et on s'en remet beaucoup plus facilement que d'une chirurgie. Après l'embolisation, le patient sera suivi régulièrement les premières années, pour vérifier que les fils de platine ne se "tassent" pas. Cela arrive très rarement, mais si c'est le cas, il faut réitérer pour écarter tout risque de nouveau saignement.

► Dans environ 30% des cas, l'embolisation n'est pas possible ou n'est pas souhaitable pour diverses raisons et les médecins ont alors recours à la chirurgie classique. La technique consiste alors à clipper l'anévrisme : il est ainsi séparé du reste de la circulation et donc asséché en sang. La chirurgie oblige à ouvrir la boîte crânienne, ce qui comporte toujours des risques et crée un traumatisme supplémentaire pour le cerveau.

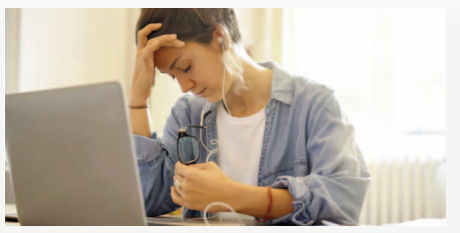
QUE FAIRE APRÈS L'OPÉRATION ?

Les suites de la rupture d'anévrisme sont reconnues comme une Affection longue durée (ALD). "Il peut même s'agir d'un accident du travail si la rupture a eu lieu pendant les heures de travail", souligne le Pr Houdart. Un suivi de contrôle doit être assuré, avec un scanner à trois mois et une artériographie de contrôle au bout d'un an. "Il n'y a pas de risque de récidive à proprement parler. Une fois qu'on est soigné, c'est définitif et l'espérance de vie n'est pas diminuée. Mais dans quelques rares cas, les spirales posées dans l'anévrisme peuvent se tasser. On peut alors être amené à ré-intervenir." Si au bout d'un an, rien n'a bougé, une nouvelle IRM est prescrite au bout de trois ans. Un suivi peut être proposé par la suite, selon les patients.

QUELLES SONT LES CHANCES DE SURVIE EN CAS DE RUPTURE D'ANÉVRISME ?

"Sans action, la dégradation de la paroi (anévrisme) mène à la rupture artérielle et au décès dans 80% des cas", précise l'Inserm. Les chances de survie sont alors de seulement 20%.

Quelles sont les causes d'une fatigue intense ?



CARENCE en fer, dépression... Une fatigue intense peut être provoquée par différentes causes, plus ou moins graves. Ce qu'il faut faire.

Se sentir fatigué à cause d'une manque de sommeil ou après une activité intense (sport) est tout à fait normal. En revanche, la fatigue devient anormale à partir du moment où elle ne disparaît pas avec le repos. Elle est handicapante au quotidien, et empêche de mener à bien les activités habituelles de celui qui en souffre. Il ne s'agit pas d'une banale fatigue mais d'une asthénie.

L'asthénie caractérise la sensation de fatigue non améliorée par le repos. Il existe également la fatigabilité qui est la survenue de la fatigue physique pour un effort anormalement faible, et la psychasthénie qui désigne les fatigues d'origine psychique. "Une fatigue intense peut être soit d'origine organique (problème physiologique), soit d'origine fonctionnelle (lié au psychique)", nous explique le Dr Véronique Labbe, médecin généraliste à Paris. Les causes organiques d'une grande fatigue peuvent être très variées :

anémie (manque de fer)

manque de vitamines (D par exemple en automne) chute de tension déshydratation

cancers. "La majorité des personnes qui viennent consulter pour une fatigue intense n'ont pas de troubles organiques mais sont en dépression."

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Des difficultés à faire les tâches courantes de la vie quotidienne

Un retentissement psychologique et social

Une baisse anormale de l'état de forme et des capacités physiques. Une fatigue surtout après les repas. On parle alors de "fatigue post-prandiale", liée à la digestion. Elle est d'autant plus forte que le repas a été riche et déséquilibré, d'où l'intérêt de manger sainement.

Quel diagnostic ?

La première étape indispensable quand une fatigue ne passe pas est l'entretien (anamnèse) qui permet d'écarter certaines causes organiques possibles et de cerner le profil psychologique du patient. Des examens complémentaires (bilan sanguin, radiographie …) sont parfois prescrits en cas de doute d'affection organique. Véritable signal d'alerte, une fatigue intense ne doit jamais être négligée.

QUEL TRAITEMENT POUR SOULAGER UNE FATIGUE INTENSE ?

Le traitement de la fatigue intense dépend de ses causes. Les résultats des différentes investigations permettent au praticien de mettre en place un protocole adapté au cas par cas. En cas de versant dépressif, des antidépresseurs améliorent les symptômes au bout de quelques semaines. Ils doivent idéalement être accompagnés d'une psychothérapie.

QUELS SONT LES FRUITS LES PLUS RICHES EN VITAMINE C ?

La fatigue s'intensifie ? C'est le moment de faire le plein de fruits riches en vitamine C pour rebooster l'organisme.

L'hygiène de vie a un impact évident sur l'état de santé et l'épanouissement psychologique. En cas de fatigue intense :

Conserver une activité physique minimum à l'extérieur,Respecter le plus possible des heures de sommeil régulières,

Avoir une alimentation équilibrée afin de maintenir un poids de forme et d'éviter les carences, Limiter les excitants (tabac, alcool, café) ainsi que l'excès de sucre,

S'accorder chaque jour des périodes de détente et de repos et éviter l'excès de stress et le surmenage.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Éducation Nationale
Direction de l'Éducation de la Wilaya de Béjaïa
Service de l'Orientation et des Examens

Avis de Recrutement

La Direction de l'Éducation de la Wilaya de Bejaïa organise un concours de recrutement sur épreuves pour les grades suivants:

Grades	Mode de Recrutement	Conditions d'Admission	Le nombre de postes
Assistant Ingénieur de Niveau 2 en Informatique	Concours sur épreuves	Candidats titulaires d'un Diplôme de Licence en Informatique ou d'un titre reconnu équivalent	07
Assistant Documentaliste-Archiviste		Candidats titulaires d'un DEUA (Diplôme d'Etudes Universitaires Appliqué) , délivré par l'université de la formation continue ou d'un diplôme de technicien supérieur en documentation et archivage Candidats titulaires d'un diplôme de technicien supérieur en documentation et archive	14

- **Inscriptions :** La période des inscriptions est fixée du : au :
- **Dépôt des dossiers** : les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau de la Direction de l'Éducation de la Wilaya de Bejaïa - 4éme étage – salle de réunion.
- Les dossiers incomplets ou ceux reçus hors des délais d'inscriptions ne seront pas pris en considération.

La date du déroulement des concours : seront précisés pour chaque grade via la page officielle Facebook de la Direction de l'éducation: www.facebook.com/DirectionEducationBejaia

- **Composition du Dossier :** Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Formulaire d'inscription (Modèle n° 01 - sur la base des épreuves) à retirer du site officiel de la fonction publique : www.concours-fonction-piblique.gov.dz , doit être rempli par le candidat.
- Demande manuscrite de participation au concours (précisant le poste et le numéro de téléphone personnel).
- Copie de la carte nationale d'identité en cours de validité.
- Copie du certificat justifiant la situation vis-à-vis du service national.
- Copie du diplôme ou du titre requis.
- Certificat justifiant la durée de la formation (de à) . Pour les titulaires du Diplôme de Technicien Supérieur.
- Deux (02) photos d'identité
- Deux (02) certificats médicaux (médecine générale + phtisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant l'aptitude du candidat à occuper le poste demandé.
- Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat.
- Certificat de résidence
- Reçu de paiement des frais d'inscription, fixés à 200 DA. Le payement se fera au niveau du CEM Mouloud kacem naît Belkacem -aamriw Bejaia.

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2616001664**



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Commerce intérieur et de la régulation du marché national

CENTRE ALGERIEN DU CONTROLE DE LA QUALITE ET DE L'EMBALLAGE CACQE
NIF : 415008000120080

Avis d'attribution provisoire de la consultation
N° 59/ MCIRMN/ CACQE/ 2025

Le Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de la consultation relative au projet **d'étude et suivi pour la réalisation de cinq (05) laboratoires de controle de la qualité à Tindouf, à Ouargla, à Illizi, à Constantine et à Alger « Lot 2 : Laboratoire de Ouargla »et « Lot 3 : Laboratoire d'Illizi ».**

Les marchés ont été attribués provisoirement aux soumissionnaires indiqués ci-dessous:

Lot n°	Entreprise attributaire	Numéro D'identification fiscale	Montant de l'offre financière (TTC, DA)	Délai d'étude et de suivi proposé	Note technique /100 points	Note Financière /40 points	Note globale /140 points
Lot 2	BET PYRAMIDES	167090102343123	10 064 250,00	03 mois (étude) 18 mois (suivi	95 points	40 points	135 points
Lot 3	BET Al MEAMAR	001139019008348	8 505 000,00	03 mois (étude) 12 mois (suivi	88 points	40 points	128 points

Le service contractant invite les soumissionnaires intéressés à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours, à compter de la première parution de cet avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse, auprès de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du commerce intérieur et de la régulation du marché national sis à : **cité Zerhouni Mokhtar El Mohammadia**.

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2616001627**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIPASA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF : 099842019001818

Avis d'attribution provisoire du marché

En application des dispositions de l'article 65 du décret N°15-247 du 16.09.2015 portant Réglementation des marchés publics et des délégations de service public il est porté à la connaissance de L'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint de maitrise D'œuvre , relatifàl' **ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN COLLEGE TYPE(06) N°(02) AU NIVEAU DU SITE DES 25000 LLV NOUVEAU POLE URBAIN SIDI AMAR COMMUNE DE SIDI AMAR , WILAYA DE TIPAZA (CITE D'HABITAT INTEGRE PROGRAMME 2026).**
Paru dans les quotidiens nationaux" الآن "en date du 08/12/2025 et »"« Le Jour D'Algérie" En date du 09/12/2025 **dans le BOMOP.** Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché a été attribué provisoirementau bureau d'étude désigné ci-après conformément aux paramètres suivants :

BUREAU D'ETUDE	MONTANT (DA) TTC	DELAIS	NIF	CRITERES DE CHOIX
GROUPEMENT ARCHIBAT BOUHERAOUA MOURAD ET DRIS ISSAM	Montant étude : 10 918 560.00 DA Montant suivi : 15 191 040.00DA Montant global : 26 109 600.00DA	Délai étude : 03MOIS Délai suivi : 14MOIS	191054202131169	BUREAU D'ETUDES LE MIEUX DISANT

Conformément à l'article 82 du décret N°15-247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires, intéressés sont invités de se rapprocher de la direction des équipements publics au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres , par écrit.

Pour toute éventuelle contestation du choix, un recours peut être introduit auprès da la commission des marchés publics sise au siège wilaya **de TIPAZA** cité administrative dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret N°15-247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.. Si le 10ème jour coïncide avec un jour férié, ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est reportée au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 19/01/2026 / ANEP 2616001410**











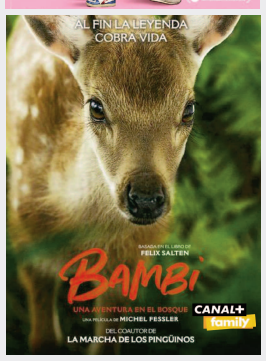


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série dramatique - France 2025 — TF1
Le diplôme

21h00 Série d'action France - 2025 — France 2
Coeurs Noirs

21h00 Téléréalité - 2026 — M6
L'amour est dans le pré

21h00 Série d'action France - 2025 — CANAL+
B.R.I

20h50 Thriller — W9
Etats-Unis - 2013
Parker

20h55 Film de science-fiction — CINE + FRISSON
Etats-Unis - Japon Canada 2019
Alita : Battle Angel

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Comédie France - 2025 — CINE + PREMIER
Le Répondeur

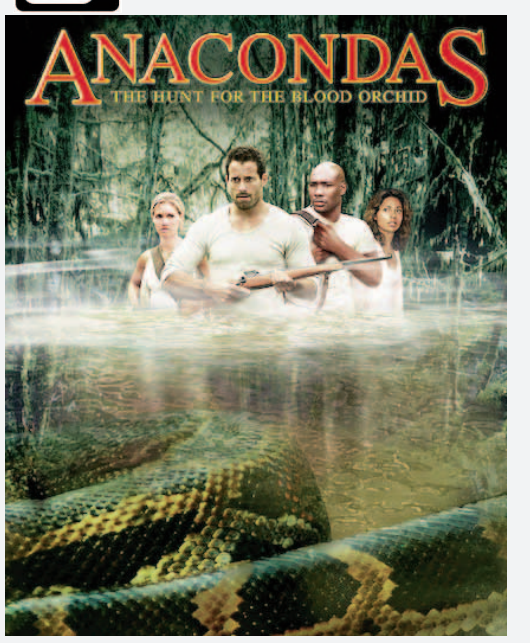
21h50 Rugby : Pro D2 — CANAL+ SPORT
Vannes / Brive

21h00 Cinéma - France 2025 — CINE CINEMA
Le Mélange des genres

20h50 Cinéma — CANAL+ family
France - 2024
Bambi, l'histoire d'une vie dans les bois

21h25 Film d'action — TMC
Etats-Unis - 2014
Expendables 3

21h00 la chaine ACTION



Thriller (Etats-Unis - Canada - Australie 2004)

Anacondas : à la poursuite de l'orchidée de sang

Un groupe de scientifiques, avides de gloire et de fortune, se rend avec deux guides, Bill et Tran, dans la forêt de Bornéo, en Indonésie, à la recherche d'une orchidée très rare. La précieuse plante sécréterait un sérum de jeunesse éternelle. Mais l'expédition se retrouve bientôt aux prises avec des anacondas insaisissables qui assurent la protection de la mystérieuse fleur et de son secret.

22h25

Drame (Grande-Bretagne Pays-Bas - Allemagne - 2006)

Black Book

En septembre 1944, à La Haye, sous l'occupation allemande, Rachel Stein, une jeune et belle chanteuse juive, tente de fuir avec les siens vers la Belgique libérée. Mais le petit groupe, piégé par un passeur, tombe sur une patrouille nazie qui les mitraille. Unique rescapée, Rachel s'échappe par miracle. Elle rejoint alors la Résistance sous le nom d'Ellis de Vries. La jeune femme est bientôt chargée de séduire un officier nazi, Ludwig Müntze, pour l'inciter à libérer le fils du commandant du réseau. Mais Rachel et Müntze tombent amoureux l'un de l'autre.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:01	12:40	15:20	17:40	19:08

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:05	12:44	15:26	17:46	19:13

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:19	12:59	15:41	18:01	19:28

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	12:49	15:41	18:01	19:24

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:26	13:05	15:48	18:08	19:35

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:31	13:10	15:53	18:13	19:40

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:34	13:13	15:57	18:17	19:43

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8395 — LUNDI 19 JANVIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	13°	7°
Oran	13°	7°
Constantine	11°	3°
Ouargla	13°	7°

ALGÉRIE-FRANCE

Les clés du dégel de Royal

Il est sans doute trop tôt pour parler d'un vrai dégel dans les relations entre l'Algérie et la France. En dépit des déclarations et des promesses, la crise demeure perceptible bien que la tension ne soit plus aussi vive qu'il y a quelques mois.



Ségolène Royal.

Paris avance toujours l'argument de ses propres priorités françaises, alors que les points de discorde et des dossiers délicats demeurent toujours en suspens. Dernièrement, l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, rappelé en avril 2025, a brisé le silence dans un entretien avec la radio publique française RFI. Il a notamment confirmé que «des canaux de communication ont été rétablis entre Paris et Alger « ces dernières semaines, tout en reconnaissant que depuis 18 mois, il y a eu une «quasi-rupture des relations entre la France et l'Algérie «. Préférant botter en touche, le diplomate a avancé que Paris attend que l'Algérie «prenne les premières mesures qui permettent de marquer la reprise de cette coopération consulaire «.

M. Romatet estime que son pays a deux priorités, d'une «nécessité absolue et impérative « : la reprise de la coopération sécuritaire et antiterroriste et la coopération migratoire avec la réadmission des personnes sous OQTF (obligation de quitter le territoire français).

D'ailleurs, ces exigences françaises sont ouvertement posées, notamment dans la perspective d'une visite attendue du ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, en Algérie.

Sur un autre plan, il pense qu'un éventuel apaisement dans les relations bilatérales est bloqué par deux obstacles : le projet de loi sur la criminalisation de la colonisation, adopté d'une manière souveraine par l'Assemblée populaire nationale, et la détention du journaliste Christophe Gleizes, jugé et condamné par la justice algérienne dans une affaire liée au terrorisme.

Plus loin, il accuse Alger d'avoir utilisé dans cette crise avec la France «l'arme économique «, en prenant des mesures de quasi-boycott économique à l'égard des entreprises françaises, conditionnant cela avec la prochaine renégociation de l'Accord d'association avec l'Union européenne. Seulement, Stéphane Romatet ne dit pas tout sur les autres points de discorde, et ne répond pas sur les priorités algériennes ou les exigences de l'Etat algérien, notamment sur l'épineux dossier de la mémoire, les crimes coloniaux, la restitution des biens culturels, mais surtout sur les archives concernant les essais nucléaires français.

C'est encore une voix française qui le lui rappelle. Une voix courageuse et résolument digne sur le plan politique et historique. Avant-hier, Ségolène Royal s'est exprimée, en tant que présidente de l'association France – Algérie (AFA), sur ces questions. Tranchante, elle a indiqué qu'elle «n'accepte pas le concept de rente mémorielle», concept utilisé par les courants de l'extrême droite et même par l'entourage du président Emmanuel Macron dans leurs critiques sur l'Etat algérien depuis le début de la crise.

Ce concept «est une manière commode de délégitimer la parole des blessés de l'histoire», a-t-elle souligné dans son intervention à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) à Paris, qui a accueilli l'événement de l'Association France – Algérie (AFA) : «Demain, la France et l'Algérie».

RÉSOLUTION DU LITIGE MÉMORIEL

Pour l'ancienne candidate socialiste à l'Elysée, la clé de l'apaisement et du retour à la normale entre l'Algérie et la France, c'est la résolution du litige mémoriel. «La mémoire des violences coloniales, c'est un droit de reconnaissance de faits établis et documentés», a-t-elle dit, ajoutant que «certaines blessures» ainsi que les «crimes de la colonisation» française en Algérie «n'ont pas été nommés totalement, ni réparés, ni excusés. Eh bien, ils doivent l'être par la France, comme l'ont fait d'autres pays».

C'est ainsi que Ségolène Royal a dévoilé publiquement son plan pour clore la crise entre les deux pays.

Il ne se base ni sur des impératifs sécuritaires ni sur les alibis migratoires. C'est avant tout un gage de bonne volonté de la part de la France, un signe d'honnêteté politique, diplomatique et culturelle, et le début d'un processus vers l'apaisement et la reconstruction d'une relation féconde, engagée et respectueuse.

Ce plan repose sur trois points essentiels : le problème de mémoire, la restitution des objets appartenant à l'Algérie ainsi que les dépouilles des résistants algériens, et enfin la transmission des archives sur les essais nucléaires.

D'abord, la reconnaissance des crimes coloniaux par la France est un impératif.

Pour elle, il faut reconnaître, réparer et s'excuser. Il faudrait d'abord «abattre les murs pour construire des passerelles de savoir et de respect par le dialogue, entre étudiants, entrepreneurs, chercheurs, artistes, créateurs et bien d'autres», a-t-elle indiqué, estimant que «c'est cette reconnaissance qui permettra la résilience complète et la libération vers la création, la projection vers des projets communs joyeux et enthousiasmants. La mémoire est un socle commun sur lequel on peut construire le «plus jamais ça».

Ségolène Royal propose à Paris de restituer tous les biens culturels et toutes les archives, dérobés durant la colonisation, comme première réparation et première excuse.

Elle a même évoqué l'exemple des objets, que l'Algérie réclame depuis longtemps, appartenant à un chef de la première résistance algérienne, l'Emir Abdelkader, notamment son sabre, son fusil, ses manuscrits et sa tente, aujourd'hui exposés dans un musée à Chantilly.

Le cas du canon Baba Merzoug, actuellement à Brest, est édifiant. Pourtant réclamé par les autorités algériennes depuis de longues années, la demande est restée sans suite.

C'est le cas également du dossier des crânes et des dépouilles de résistants algériens que la France ne veut pas restituer. Sur le dossier des essais nucléaires effectués dans le Sud algérien durant les années 1960, Ségolène Royal s'est dit favorable à la restitution des archives, ajoutant qu'il est nécessaire que «soient mises à jour toutes les conséquences, notamment les contaminations et les conditions de la dépollution de ce territoire».

Hachemi B.

DIMDEX-2026

Chanegriha en visite officielle au Qatar

LE GÉNÉRAL d'Armée Saïd Chanegriha, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire a entamé, depuis hier, une visite officielle au Qatar, pour prendre part à la 9e édition de l'Exposition et la Conférence internationale de Doha sur la Défense maritime «DIMDEX-2026», a indiqué un communiqué du ministère. «Sur invitation du Général de Corps d'Armée Jassim Ben Mohammed Al Mannai, Chef d'Etat-Major des Forces Armées qataries, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, entame une visite officielle à l'Etat du Qatar, à partir d'aujourd'hui, pour prendre part à la 9e édition de l'Exposition et la Conférence Internationale de Doha sur la Défense maritime DIMDEX-2026», précise la même source. Lors de cette visite, «le Général d'Armée aura des entretiens avec les responsables qataris sur les voies et moyens du renforcement de la coopération militaire bilatérale», souligne le communiqué du ministère.

S. N.

PERSONNES NON COUVERTES SOCIALEMENT

La carte Chifa entre en service

LA MINISTRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji présidera, aujourd'hui, conjointement avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, la cérémonie de lancement officiel d'une carte Chifa destinée à la prise en charge des médicaments au bénéfice des personnes démunies non assurées socialement. C'est ce qu'a indiqué, hier, le département de la Solidarité. Selon la même source, l'instauration de la carte biométrique en question dédiée aux personnes non assurées socialement constitue l'aboutissement d'un processus global marqué par des efforts soutenus et un travail continu mené par le ministère de la Solidarité, et ce, en application des orientations du Président de la République. Le communiqué a, également, précisé que les textes réglementaires nécessaires ont été élaborés et les procédures pratiques ont été définies, dans l'optique de garantir «l'efficacité de la mise en œuvre du dispositif, la transparence dans l'octroi du bénéfice ainsi que la facilité d'accès à ce droit social jugé essentiel». Depuis le mois de juillet, les personnes en situation précaire, non assurées socialement, pourraient bénéficier gratuitement des médicaments, après le dépôt d'un dossier auprès du service des affaires sociales de la commune de résidence, a indiqué la même source. Le ministère a également indiqué que ce dossier a été pris en charge par la commune, puis transmis à la Direction de l'action sociale et de la solidarité de la wilaya concernée, chargée de l'étude et du traitement des demandes d'octroi.

K. A.